

SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au Capital de 2.843.730 euros

SIEGE SOCIAL : Pôle d'Activités de Haute Picardie
B.P. : 10010 - ESTREES-DENIECOURT
80208 PERONNE CEDEX
R.C.S. PERONNE B 562 058 115

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU VENDREDI 6 FEVRIER 2009

EXERCICE SOCIAL
DU
1^{ER} OCTOBRE 2007 AU 30 SEPTEMBRE 2008

RAPPORTS - COMPTE DE RESULTAT - BILAN - ANNEXE AU BILAN

RESOLUTIONS

o o o o o

COMPTES CONSOLIDES

RAPPORT EXERCICE 2007/2008

-=-=-=-=-=-

Pages

- Membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.....	1 à 2
- Références des Commissaires aux Comptes	3
- Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire	4
- Rapport de gestion du Directoire	5 à 14
- Affectation des résultats	15 à 16
- Rapport du Conseil de Surveillance	17
- Rapport général des Commissaires aux Comptes	18 à 19
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions	20 à 22
- Comptes de résultat	23 à 24
- Bilan	25 à 26
- Annexe aux comptes sociaux	27 à 38
- Analyse détaillée des produits et des charges	39
- Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices	40
- Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne.....	41 à 49
- Autres mandats des membres du Directoire.....	50 à 51
- Rapport des Commissaires aux Comptes concernant les procédures de contrôle interne ..	52 à 53
- Exposé sommaire sur la situation de la Société	54
- Résolutions présentées par l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire.....	55 à 56
- Rapport du Directoire sur les comptes consolidés	59 à 66
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	67 à 68
- Comptes de résultat consolidés	69
- Bilan consolidé	70 à 71
- Annexe aux comptes consolidés	72 à 88
- Evolution des cours de Bourse et Répartition du capital	89
- Organigramme du Groupe.....	90

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur Patrick DELLOYE 13 Rue Vineuse 75016 PARIS	Président
Monsieur Bernard DESROUSSEAUX 22 Chaussée de Binard 80200 CARTIGNY	Vice-Président
Monsieur Michel DELLOYE 17 Rue Diderot 92310 SEVRES	Membre
Monsieur Patrice MOTTE 59 Avenue du Maréchal Douglas Haig 78000 VERSAILLES	Membre
Madame Myriam VANDER-ELST-TRECA 98 Earls Court Road LONDON W8 6EG UK Grande-Bretagne	Membre
SOCIETE INVELIOS CAPITAL SAS 1 Rue de Vigny 75008 PARIS	Membre

MEMBRES DU DIRECTOIRE

Monsieur Jean-Claude DELLOYE
6 Rue François 1er
75008 PARIS

Président

Monsieur Daniel DELLOYE
59 Grande Rue
80770 BEAUCHAMPS

Membre

Monsieur Philippe DELLOYE
10 rue Saint-Yves
80220 BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE

Membre

Monsieur Christian MOTTE
20 rue de l'Abbaye
80200 PERONNE

Membre

Madame Pascaline CHRETIEN
3 Rue des Trois Pavillons
80090 AMIENS

Membre

Madame Nicole DELLOYE
71 Avenue des Ternes
75017 PARIS

Membre

Madame Martine BRICOUT
12 Boulevard Jean Mermoz
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Membre

COMMISSAIRES AUX COMPTES

-=-=-=-=-=-=-

TITULAIRES

- Monsieur David ELKAÏM
5 rue de Monceau

75008 PARIS

- GVA Expertise – JFD Audit
15 Avenue Paul Claudel

80480 DURY

SUPPLEANTS

- Monsieur Pierre GILMANT
22 Rue du Château

59100 ROUBAIX

- KPMG
1 Cours Valmy

92923 PARIS LA DEFENSE CEDEX

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU VENDREDI 6 FEVRIER 2009

- 1°) Lecture du rapport de gestion du Directoire sur la marche de la Société et présentation des comptes de l'exercice 2007/2008.
- 2°) Lecture des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.
- 3°) Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur l'organisation et la préparation des travaux du Conseil et sur le contrôle interne.
- 4°) Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission : rapport général et rapport relatif aux conventions visées à l'article 225-86 du Code de Commerce. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne.
- 5°) Approbation des comptes et opérations de l'exercice. Quitus aux Membres du Directoire, aux Membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission durant l'exercice.
- 6°) Approbation des conventions et opérations visées à l'article 225-86 du Code de Commerce.
- 7°) Affectation et répartition du résultat de l'exercice. Fixation du dividende.
- 8°) Présentation des comptes consolidés :
 - ⇒ lecture du rapport du Directoire,
 - ⇒ lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,
 - ⇒ approbation des comptes consolidés.
- 9°) Renouvellement du mandat de Membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Bernard DESROUSSEAUX.
- 10°) Pouvoirs.

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de votre Société au cours de l'exercice 2007/2008, soumettre à votre approbation les comptes annuels afin de permettre de procéder à l'affectation du résultat.

Le bénéfice de l'exercice est en hausse à 9.682.811 euros contre 9.063.247 euros l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation s'améliore (1,7 M.€ contre 1,3 M.€); l'assiette de facturation de la prestation commerciale a été élargie en incluant dorénavant les ventes de sucre hors quota. Le résultat financier est également en progression, les taux ont été sensiblement constants d'un exercice à l'autre mais le montant de la trésorerie a légèrement augmenté (28,2 M.€ au 30/09/2008 contre 24,3 M.€ un an plus tôt).

Comme par le passé, votre Société a continué à fournir à toutes les Sociétés du Groupe VERMANDOISE et, à leur satisfaction, l'ensemble des prestations convenues conformément à la mission qui lui a été confiée et a assuré la commercialisation de leur production de sucre.

Par ailleurs, nous vous rappelons que votre Société, dans le cadre de ses différentes activités exploite une ferme (ferme de REVELON). Le chiffre d'affaires de cette exploitation agricole s'est élevé à 145.037 euros contre 437.458 euros l'année précédente; après prise en compte de la variation des stocks, le total du poste « produits et en-cours » ressort à 327.533 euros contre 396.448 euros. Le résultat net dégagé est de 80 K€ contre 121 K€; cependant la vente du blé en stock au 30/09/2008 génèrera des plus-values significatives sur l'exercice prochain.

FILIALES ET SOUS-FILIALES

I.- LA SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL

Le résultat de l'exercice clos au 30 SEPTEMBRE 2008 ressort à 17.746.857 euros contre 20.046.680 euros l'exercice précédent. La baisse de résultat tient au fait que l'exercice précédent, il avait été enregistré un produit financier exceptionnel de 2.385 K€ correspondant à la plus-value réalisée dans le cadre du placement de 10 M.€ effectué auprès de la Société Générale (placement indexé sur l'évolution de trois Bourses mondiales qui avait été initié en JUIN 2005 et « débouclé » en JUILLET 2007). Le dividende distribué par la filiale la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES a été maintenu au même niveau soit 15.460 K€.

La SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL proposera à son Assemblée du LUNDI 30 MARS prochain, un dividende de même montant que celui de l'exercice précédent soit 30 euros.

II.- LES SOCIETES SUCRIERES

II.1.- Fusion/absorption de la SAFBA par la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES.

Au cours de l'exercice, une opération de réorganisation juridique du Groupe est intervenue qui a conduit à une fusion/absorption de la filiale sucrière la SAFBA par la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES (à cette occasion le mode de gestion de cette dernière a été transformé : elle était en Société par Actions Simplifiée, elle est dorénavant en Société Anonyme avec Conseil d'Administration).

La fusion a été effective en date du 15 SEPTEMBRE 2008, date à laquelle la 3^{ème} condition suspensive du Traité de Fusion a été réalisée, à savoir la réception par la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES de l'arrêté du Ministère de l'Agriculture transférant le quota sucre de la SAFBA vers la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES.

➤ Raisons

Dans le cadre de la Réforme sucrière, BRUXELLES a fixé un objectif de réduction de production sous quota de 6 M.T en précisant qu'en cas d'échec, il s'autorisait en 2010 à diminuer sans indemnisation les quotas (ce que les professionnels appellent la menace de « quota-cut »).

La plupart des groupes européens a profité des incitations financières mises en place par les autorités communautaires pour abandonner un pourcentage significatif de leur quota en 2008. Notre Groupe a considéré pour sa part qu'une diminution de quota serait fortement dommageable. En outre, il aurait conduit inéluctablement à la fermeture d'un de ses sites, alors même que disposer de 4 sites constitue pour le Groupe - compte tenu de sa taille - une chance en termes de répartition de risque d'un point de vue climatique et un avantage concurrentiel en termes de coût d'approche pour la clientèle métropolitaine.

En d'autres termes, le Groupe a considéré que le degré de probabilité d'une réduction autoritaire et non indemnisée de quota en 2010 n'était pas suffisamment élevé pour justifier une amputation volontaire et immédiate de sa substance industrielle.

En revanche, dans le cadre de sa réflexion menée début 2008, le Groupe a estimé que si le « scénario catastrophe » d'un quota-cut devait se produire, la moins mauvaise solution consisterait à concentrer la réduction de quota sur un seul site afin d'épargner les 3 autres. Le droit européen ne reconnaissant pas la notion de Groupe, c'est la raison pour laquelle la fusion entre la SAFBA (sucrierie de FONTAINE-LE-DUN) et la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES (sucrierie de SAINTE-EMILIE et de PITHIVIERS) a été réalisée. S'agissant de la Sucrierie de TOURY, dès lors que la menace de quota-cut se préciserait (on verra dans le Rapport sur les comptes consolidés, qu'au fil de l'année 2008 et des annonces d'abandon de quota, celle-ci s'est éloignée) la fusion serait bien évidemment lancée. Cette opération serait plus simple que pour la SAFBA dans la mesure où elle est contrôlée à 99 % par la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES.

➤ Conséquences

1°) Mali de fusion

La SAFBA était contrôlée à 76,13 % par la Société NORPAR, elle-même contrôlée à parité par la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES et la Sucrierie de TOURY. La Société NORPAR a vendu à la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES sa participation (SAFBA) pour un montant de 69.365 K€(ce prix de cession tenant compte d'une certaine valeur pour le quota). L'apport net comptable de la SAFBA pour la part revenant à la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES, soit 76,13 % ressort à 27.787 K€ (le quota dit « historique » de la SAFBA n'étant pas valorisé) il en résulte pour la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES un mali de fusion de 41.578 K€ (imputable au quota) et qui sera amorti sur 8 ans.

2°) Prime de fusion. Augmentation de capital

Les actionnaires de la SAFBA – autres que la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES – et qui représentaient 23,87 % du capital de la SAFBA se sont vus proposer 1 action de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES pour 16 actions de la SAFBA. Une augmentation de capital de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES a été réalisée, portant sur un montant de 458.902 euros et une prime de fusion de 8.241 K€ a été constatée.

3°) Dilution de la participation de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL dans la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES

La SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL détenait 93,89 % de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES. Suite à cette opération, sa participation est dorénavant de 89,67 % (cette dernière pouvant légèrement augmenter une fois que tous les actionnaires de la SAFBA auront exercé leurs droits sur les rompus).

II.2.- Activités des Sociétés sucrières.

⇒ **La SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES : Résultats au 30 SEPTEMBRE 2008**

EN K€	Exercice 2007/2008	Exercice 2006/2007 avec la SAFBA	Exercice 2006/2007 sans la SAFBA
Résultat d'exploitation	2 288	18 164	15 985
Résultat financier	764	3 180	2 550
Résultat exceptionnel	-6 390	236	178
Participation		-23	
Impôt sur les bénéfices	-538	-7 111	-6 206
Résultat net comptable	-3 876	14 446	12 507

⇒ **La SUCRERIE DE TOURY : Résultats au 30 SEPTEMBRE 2008**

EN K€	Exercice 2007/2008	Exercice 2006/2007
Résultat d'exploitation	6 917	4 325
Résultat financier	1 532	2 095
Résultat exceptionnel	-1 133	326
Participation	-296	-296
Impôt sur les bénéfices	-2 462	-2 013
Résultat net comptable	4 558	4 437

Les résultats dégagés par l'activité sucrerie, aussi bien à la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES qu'à TOURY, sont en très forte baisse ; cette importante diminution était prévue et n'est que la conséquence logique de la mise en œuvre de la Réforme sucrière. Seules les activités d'alcool et de déshydratation des pulpes à TOURY dégagent des marges significatives.

⇒ **L'activité sucre.**

- Les résultats de l'exercice précédent avaient bénéficié d'un retour exceptionnel de cotisations à la production, imputable en fait à l'exercice 2005/2006 et qui était de l'ordre de 3 Millions d'euros (2,7 M.€ pour la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES et 0,34 M.€ pour TOURY).
- Baisse des marges. La Réforme a prévu sur 4 ans une diminution du prix facial du sucre (Prix de référence – redevance de restructuration) et du prix de la betterave, induisant une baisse de marge brute (sucre moins betterave) de l'ordre de 24 €/T. En fait, ce « rétrécissement » de marge sera un peu plus important car la pression sur les prix a été plus forte en 2007/2008 qu'en 2006/2007.
- Application de la Redevance de Restructuration sur le quota non produit.

La redevance de restructuration est passée de 126,4 €/T pour 2006/2007 à 173,80 €/T pour 2007/2008. Cette taxe, dont le produit sert à financer les indemnités versées aux sucreries et planteurs ayant abandonné du quota, est également appelée sur le quota qui a fait l'objet d'un retrait.

A l'occasion de chaque campagne sucrière, BRUXELLES peut décider de diminuer le quota effectif des sociétés sucrières pour une campagne. Le sucre correspondant au quota « amputé » ou « déclassé » subira une diminution de valorisation, ne pouvant plus être vendu comme sucre du quota. Il deviendra du sucre hors quota ou industriel dont le prix de vente est au moins deux fois moindre.

Pour la campagne 2007/2008, le retrait était de 13,5 %, et la redevance de restructuration de 173,8 €/T. Il en est résulté pour le Groupe, une charge (Redevance payée sur le quota non produit) de 9,8 M.€ contre 7,3 M.€ l'exercice précédent.

- Taxe à la production.

A partir de la campagne 2007/2008, le Règlement sucrier prévoit le paiement d'une taxe de 6 € par tonne de sucre.

- Plan d'échange de betteraves.

Le Groupe a proposé à ses planteurs désireux d'abandonner la culture de la betterave une indemnité équivalente à celle prévue par la Réforme, soit 40 €/T de betteraves (le planteur s'engageant à ne pas déposer de dossier au Fonds). Ces droits « abandonnés » ont pu être recédés à d'autres planteurs souhaitant augmenter leurs droits au prix de 35 €/T, soit un manque à gagner de 5 €/T, supporté par le Groupe et qui représente globalement 600 K€. Cette contribution du Groupe est relativement modeste, eu égard à l'enjeu qui était en cause, à savoir le risque de perdre 40.000 Tonnes de quota sucre.

⇒ **Les activités annexes : Alcool et déshydratation de pulpes.**

La sucrerie-distillerie de TOURY a commercialisé plus de 630.000 HI contre 480.000 HI l'exercice précédent, à des conditions plus avantageuses.

Les résultats se sont fortement améliorés sous le double effet du meilleur prix et d'une quantité augmentée.

Le marché de la pulpe, dont l'unique débouché est l'alimentation du bétail, a bénéficié indirectement de la hausse du prix des céréales.

L'amélioration du résultat d'exploitation de TOURY s'explique donc en très large partie par la progression du résultat de ces deux activités annexes.

Il y a 820 K€ d'amélioration qui sont dus à une modification d'enregistrement du dégrèvement de Taxe Professionnelle (elle était classée en produits exceptionnels et est dorénavant enregistrée en exploitation).

- Le résultat financier de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES est en forte baisse, 764 K€ contre 2.550 K€ un an plus tôt. Sur la totalité du 2^{ème} semestre, la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES ayant acheté la SAFBA à NORPAR, s'est retrouvée débitrice de cette dernière avec une charge financière de 1,4 M.€. Au 30/09/2008, le poste valeur mobilière de placement ressort à 8.473 K€ contre 74.000 K€ un an plus tôt (SVI sans la SAFBA).

* * * *

- Le résultat exceptionnel de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES est négatif à 6,3 M€. Ceci provient – comme expliqué ci-dessus – du mali de fusion de 41.578 K€ qui est amorti sur 8 ans (soit une charge annuelle de 5.200 K€).

* * * *

Au cours de l'exercice, les filiales ont mis respectivement en distribution les dividendes suivants :

- SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES : 16.466 K€ le 14 MARS 2008
- Sucrerie de TOURY : 846 K€ le 4 AVRIL 2008

III.- La COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES : Résultats au 30/09/2008.

Le résultat d'exploitation est en hausse à 1.428 K€ contre 1.038 K€ l'exercice précédent.

Cette amélioration est essentiellement due à l'excellente tenue du prix des céréales. C'est ainsi que le prix moyen de vente du blé pour la moisson 2006 ressortait à 140 €/T et pour la moisson 2007 à 195 €/T. La progression de la marge sur blé impacte le résultat de + 350 K€. Par ailleurs, la marge du colza (surfaces doublées : 234 Ha) qui était négative l'exercice précédent ressort en 2007/2008 à + 550 €/Ha induisant une hausse sur le résultat de + 130 K€. Le résultat sur la betterave (790 €/Ha) diminue d'une part en raison de la baisse du prix garanti mais d'autre part du fait d'une pondération bien plus importante des betteraves excédentaires (ou industrielles) dans le total livré.

Les aides découplées et plus généralement les primes PAC perçues par la COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES représentent un montant de 679 K€ contre 736 K€.

EN K€	EXERCICE AU 30/09/2008	EXERCICE AU 30/09/2007
Résultat d'exploitation	1 428	1 038
Résultat financier	598	525
Résultat exceptionnel	-16	160
Impôt sur les bénéfices	-544	-445
Résultat net comptable	1 466	1 278

IV.- LA SOCIETE NORPAR : Résultats au 30/09/2008.

- ⇒ **Résultat financier.** D'un exercice à l'autre le résultat financier est sensiblement équivalent (3,4 M.€) mais les produits qui le composent sont différents. En 2006/2007, NORPAR avait perçu de sa filiale SAFBA un dividende de 2,2 M.€ ; en 2007/2008 la SAFBA n'a rien versé. La trésorerie avait rapporté 1,2 M.€ l'exercice précédent et 2 M.€ au cours de cet exercice. Suite à la vente de la SAFBA, les montants placés par la Société NORPAR sont en forte hausse.

En outre, la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES s'est vue accorder une avance en compte courant de la part de NORPAR, générant pour cette dernière un produit financier de 1,4 M.€. Au 30 SEPTEMBRE 2008, le poste valeur mobilière de placement ressort à 103 M.€ contre 32 M.€ un an plus tôt.

⇒ **Résultat exceptionnel.** NORPAR a cédé sa participation SAFBA pour un montant de 69.375 K€ alors que la valeur bilancielle ressortait à 75.160 K€. Lors de l'achat de la SAFBA (en 1993), la valeur retenue pour le quota était supérieure à celle estimée en 2008, en outre, la SAFBA disposait d'une trésorerie plus importante. Il en résulte une perte exceptionnelle de -5.796 K€.

Après paiement d'un impôt sur les sociétés de 976 K€, le résultat net ressort à -3.340 K€.

AFFAIRES SOCIALES

Les tableaux ci-après reproduits, donnent la répartition et l'évolution des effectifs du Groupe et fournissent des indications chiffrées sur sa politique sociale.

1) Effectif total permanent et saisonnier au 31 décembre 2007

			CADRES		TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE		EMPLOYES		OUVRIERS QUALIFIES		OUVRIERS SPECIALISES		TOTAL		
			H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
			M O U V E M E N T S D E P E R S O N N E L	ENTREES PAR	EMBAUCHES	3	1	1	1	1	2	15	1	11	1
PROMOTIONS					1	1							1	1	
PROMOTIONS CONSECUTIVES A UNE FORMATION															
MUTATIONS	3													3	
TOTAL		6		1	2	1	1	2	15	1	11	1	35	6	
SORTIES PAR	RETRAITE	2			6	1	1		21		1	1	31	2	
	DEMISSIONS	1							2		3		6		
	LICENCIEMENTS										1		1		
	INVALIDITE - DECES														
	PROMOTIONS MUTATIONS	3					1	1					4	1	
	DEPARTS TOUTES CAUSES, AUTRES														
TOTAL		6		6	1	2	1	23		5	1	42	3		
EFFECTIF AU 31/12			49	8	92	14	28	44	311	2	25	11	505	79	

		CADRES		TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE		EMPLOYES		OUVRIERS QUALIFIES		OUVRIERS SPECIALISES		TOTAL	
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
SAISONNIERS													
ENTREES PAR	EMBAUCHES					3	5	10	23	113	79	126	107
SORTIES PAR	FIN DE CONTRAT					4	4	8	22	103	75	115	101
	DEMISSION									1	1	1	1
	LICENCIEMENT												

AUTRES CDD													
ENTREES PAR	EMBAUCHES					1	1			16	8	17	9
SORTIES PAR	FIN DE CONTRAT									16	7	16	7
	DEMISSION												
	LICENCIEMENT												

EFFECTIF TOTAL AU 31/12						2	2	1	9	4	11	7
--------------------------------	--	--	--	--	--	----------	----------	----------	----------	----------	-----------	----------

DONT	APPRENTISSAGE					1	1		6		7	1
	PROFESSIONNALISATION											
	QUALIFICATION											
	AUTRES					1		1			1	1

EFFECTIF AU 31 OCTOBRE						4	6	10	23	112	78	126	107
-------------------------------	--	--	--	--	--	----------	----------	-----------	-----------	------------	-----------	------------	------------

2) Effectifs – motifs des départs du personnel permanent au cours de l'année civile

SERVICE NATIONAL	MUTATIONS EXTERNES	DEMISSION	LICENCIEMENT POUR CAUSE PERSONNELLE	LICENCIEMENT POUR CAUSE ECONOMIQUE	RETRAITE	INVALIDITE DECES	TOTAL DEPARTS DE LA SOCIETE	MUTATIONS INTERNES A LA SOCIETE	CHANGEMENTS DE CATEGORIE	TOTAL GENERAL
	2	6	1		33		42	1	2	45

3) Répartition de l'effectif permanent par âge

AU 31/12	CADRES		TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE		EMPLOYES		OUVRIERS QUALIFIES		OUVRIERS SPECIALISES		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Moins de 20 ans							1		3		4	
20 à 29 ans	5	1	7		3	10	34		10		59	11
30 à 39 ans	12	3	15	5	7	7	66	1	4	2	104	18
40 à 49 ans	8	3	31	7	5	12	105		3	2	152	24
50 à 59 ans	20	1	39	2	13	14	102	1	5	7	179	25
Plus de 60 ans	4					1	3				7	1
AGE MOYEN	46	40	46	43	45	42	44	45	36	50	44	43

4) Répartition de l'effectif permanent selon l'ancienneté

AU 31/12	CADRES		TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE		EMPLOYES		OUVRIERS QUALIFIES		OUVRIERS SPECIALISES		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Moins de 3 ans	2	3	2	1	2	2	14		4		24	6
3 à 6 ans	10	2	9		5	9	27	1	10		61	12
7 à 9 ans	4		8	1	1	4	19		2	2	34	7
10 à 12 ans	5		4	2	2	3	18			1	29	6
13 à 15 ans	5		7	4	1	4	29		1	2	43	10
16 à 20 ans	5	1	8	2		5	35		1	3	49	11
21 à 25 ans		2	14	1	3	5	34	1		2	51	11
plus de 25 ans	18		40	3	14	12	135		7	1	214	16
ANCIENNETE MOYENNE	18	9	22	16	21	15	21	16	13	15	20	15

5) Formation professionnelle continue

LEGALE 1.60% 251 888	MONTANT DE LA PARTICIPATION (dépenses réelles) 719 195	REPARTITION DES STAGES PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE													
		CADRES		A.M.		EMPLOYES		OUVRIERS QUALIFIES		OUVRIERS SPECIALISES		TOTAL			
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
		NOMBRE DE STAGIAIRES		41	6	111	15	41	30	347	4	61	9	601	64
		NOMBRE D'HEURES DE STAGE REMUNEREES		1 167	95	3 790	294	631	430	9 446	43	1 254	175	16 288	1 037

6) Relations professionnelles

1 - COMITE DE GROUPE	
--> Nombre de réunions.....	1
2 - COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE	
--> Nombre de réunions.....	4
3 - COMITE D'ETABLISSEMENT	
--> Nombre de réunions.....	54
4 - DELEGUES DU PERSONNEL	
--> Nombre de réunions.....	39
5 - COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	
--> Nombre de réunions.....	17
6 - REUNIONS DE NEGOCIATION AVEC LES DELEGUES SYNDICAUX	
--> Nombre de réunions.....	7

ENVIRONNEMENT ET QUALITE

1°) La protection de l'environnement fait partie des préoccupations majeures du Groupe. En effet c'est un facteur essentiel de notre développement et une étape décisive dans la politique de sécurité globale. Parmi les objectifs prioritaires qui contribuent à activer cette politique, on peut citer :

- L'implication quotidienne des usines dans la prise en compte de la dimension environnementale. L'une des traductions de ce principe se retrouve dans les politiques de stockage des eaux excédentaires issues du process de fabrication. Celles-ci sont stockées dans des bassins qui contiennent des éléments fertilisants comme l'azote ou la potasse. Cette eau peut être réutilisée pour l'irrigation des cultures au moment où le besoin s'en fait le plus sentir, permettant ainsi de diminuer les prélèvements d'eau dans le milieu naturel.
- La poursuite des efforts destinés à réduire les consommations d'énergie.
- La baisse de la consommation des produits intermédiaires et la diminution chaque année des rejets dans l'atmosphère. A noter que le Groupe est adhérent de l'AERES (Association des entreprises pour la réduction de l'Effet de Serre).
- Une réflexion permanente avec les partenaires agricoles concernant la préservation de l'espace rural (réduction des apports d'engrais, diminution des quantités de terre livrées avec les betteraves).
- Une politique d'investissements pour prévenir les pollutions accidentelles.

2°) Après de sa clientèle, le Groupe VERMANDOISE a le souci d'assurer une totale sécurité alimentaire. Ceci passe par la mise en œuvre de politiques de qualité et de sécurité. A titre d'exemple, le Groupe applique le programme H.A.C.C.P. (Hazard Analysis and Critical Control Point).

Cette approche permet d'identifier, localiser, évaluer et contrôler les risques potentiels liés à la fabrication d'un produit alimentaire. Dans le même esprit, le Groupe VERMANDOISE poursuit des efforts ambitieux de formation de ses équipes afin de parfaire les objectifs de qualité mais également en vue d'assurer à tous les membres du personnel le maximum de sécurité au travail.

PERSPECTIVES D'AVENIR

L'industrie sucrière vient de vivre une période d'intense restructuration. Ce sont 73 sucreries qui ont fermé (soit plus de 40 %), quasiment 6 Millions de tonnes de sucre du quota qui ont été « abandonnées » ... 10.000 emplois supprimés en 3 ans. L'Europe qui était le 2^{ème} exportateur mondial est devenue importateur de sucre. Il faut espérer qu'après tous ces efforts « douloureux » l'industrie sucrière européenne ne fasse les frais d'une politique de « marchandage » à l'O.M.C se traduisant par une augmentation des importations en Europe. Car, on ne peut à la fois libéraliser intégralement le marché pour les pays exportant sur l'Europe et imposer aux producteurs européens un verrouillage avec des quotas !

* * * * *

Pour l'immédiat 2008/2009 s'annonce sous un jour plus favorable. L'absence de retrait va permettre de commercialiser un tonnage de sucre plus important et éviter que des tonnages non produits sous quota ne soient frappés par la redevance de restructuration qui sera de 113,3 €/T contre 173,8 €/T l'exercice précédent. L'énergie, pour l'exercice qui s'ouvre, pèsera dans les coûts de fabrication, le retournement du marché étant arrivé un peu tard... il devrait en revanche profiter aux exercices suivants.

AFFECTATION DES RESULTATS

Dans un tel contexte, votre Directoire propose le maintien du dividende à 42 euros.

Si vous acceptez cette proposition, il sera mis en paiement à partir du VENDREDI 13 FEVRIER 2009.

Conformément à la loi, nous vous rappelons le montant distribué au titre des trois précédents exercices sociaux :

EXERCICES	DIVIDENDE
2004/2005	40,00 €
2005/2006	40,00 €
2006/2007	42,00 €

Dans ces conditions, votre Directoire vous propose l'affectation suivante du résultat :

le bénéfice net de l'exercice soit	9.682.811,04 €
qui, augmenté du report à nouveau soit	12.544.938,89 €

forme un total distribuable de	<u>22.227.749,93 €</u>
1°) aux actionnaires soit	6.286.140,00 €
2°) au report à nouveau le solde soit	15.941.609,93 €

TOTAL :	<u>22.227.749,93 €</u>

* * * * *

Au présent rapport est joint le tableau visé à l'article 148 du décret du 23 MARS 1967 faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

Vous prendrez acte également du rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes établi conformément à la loi et vous approuverez en tant que de besoin les opérations visées.

En application de la loi du 12 JUILLET 1985 modifiée, nous vous précisons que les actionnaires détenant plus de 5 % du capital sont les suivants :

- SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION	43 %
- Monsieur Jean-Michel DELLOYE	plus de 10 %
- Monsieur Philippe DELLOYE	plus de 5 %

* * * * *

Conformément à la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques, nous vous précisons que les rémunérations de toute nature versées à vos Dirigeants et mandataires sociaux se sont élevées à 364.514 euros, sachant que conformément aux accords conclus au sein du Groupe, celles-ci sont prises en charge en totalité par la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES, à l'exception des jetons de présence qui ont été versés aux Administrateurs ou aux Membres du Conseil de Surveillance des Sociétés filiales concernées.

En outre en application de la loi 2005-842 du 26 JUILLET 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie (transposition en droit français de la directive européenne transparence) nous vous informons :

- que le nombre d'actions ainsi que le nombre total des droits de vote s'élèvent à 149.670.

Par ailleurs, nous vous rappelons en tant que de besoin, que divers engagements collectifs de conservation d'actions de notre Société (dont le détail vous a été communiqué dans le rapport de gestion de l'exercice 2004) ont été souscrits dans le cadre des articles 885-1bis et 787b du Code Général des Impôts, par certains de nos actionnaires et qu'ils portent sur 91,45 % du capital.

Enfin, nous vous invitons à prendre connaissance des comptes consolidés du Groupe VERMANDOISE constitués par votre Société et ses filiales la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL, la COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES, et les sous-filiales la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES, la Sucrierie de TOURY, et NORPAR établis à la date du 30 SEPTEMBRE 2008 conformément aux règles légales en la matière.

LE DIRECTOIRE.-

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de votre Société, le Conseil de Surveillance s'est réuni régulièrement au cours de l'exercice 2007/2008 pour accomplir la mission que vous lui avez confiée.

Les comptes de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2008 qui viennent de vous être présentés, font apparaître un bénéfice de 9.682.811,04 euros contre 9.063.246,55 euros au titre de l'exercice précédent.

Ces comptes ont été examinés en détail lors de notre réunion du MARDI 16 DECEMBRE 2008 et n'ont donné lieu à aucune observation de notre part.

Le rapport du Directoire, constitue un compte rendu reflétant fidèlement l'activité de l'exercice écoulé et vous présente les perspectives d'avenir de l'ensemble du Groupe VERMANDOISE.

Votre Directoire vous propose – compte tenu d'un environnement sucrier difficile – de maintenir le dividende au montant versé l'exercice précédent, à savoir 42 euros. Ce dividende sera payable le VENDREDI 13 FEVRIER 2009.

En conséquence, nous vous demandons d'approuver les comptes et la répartition du résultat qui vous sont soumis.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE.-

David ELKAÏM

5 rue de Monceau
75008 PARIS

GVA EXPERTISE – JFD AUDIT

15 Avenue Paul Claudel
80480 DURY

Représenté par :
Monsieur Gilles VATBLED

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

–

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2008

-=-

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 8 Février 2008, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 Septembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la **SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES**, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédées pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Fait à Paris et Dury, le 8 JANVIER 2009

Les Commissaires aux Comptes

David ELKAÏM
Expert comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

GVA EXPERTISE – JFD AUDIT
Représenté par : Gilles VATBLED
Expert Comptable – Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régional d'Amiens

David ELKAÏM
5 rue de Monceau
75008 PARIS

GVA EXPERTISE – JFD AUDIT
15 Avenue Paul Claudel
80480 DURY
Représenté par :
Monsieur Gilles VATBLED

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

==--==--==

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2008

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L 225-888 du Nouveau Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes des articles R. 225.58 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions ou engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L 225-86 du Code de Commerce.

II – CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D’EXERCICES ANTERIEURS DONT L’EXECUTION S’EST POURSUIVIE DURANT L’EXERCICE

Par ailleurs, en application de l’article R.225-57 du Code de Commerce, nous avons été informés que l’exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d’exercices antérieurs, s’est poursuivie au cours du dernier exercice.

<i>Date autorisation par le Conseil de Surveillance</i>	<i>Nature, objet et modalités essentielles de la convention, période d’application et incidences chiffrées</i>
CS du 24/10/1994	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Convention d’assistance technique avec les sociétés du Groupe.</u> <u>A ce titre, sur l’exercice, votre société a facturé :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▶ 21.342 € à la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIHL. ▶ 2.112.784 € se décomposant en 152.449 € de forfait et 1.960.335 € à la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES. ▶ 83.720 € se décomposant en 54.881 € de forfait et 28.839 € à la COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES. ▶ 678.110 € se décomposant en 76.224 € de forfait et 601.886 € à la Sucrerie de TOURY. ▶ 762 € HT à la SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION. ▶ 762 € HT à la société NORPAR.
CS du 24/10/1994	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Convention de bail avec la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES et selon avenant du 17/09/2007.</u> Il a été facturé par la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES à votre Société, une somme de 22.448 €, droit de bail inclus. Il a été également facturé à votre Société par la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES 20.804 € au titre de facture diverses (électricité, eau et divers ...) et 104.077 € de frais de personnel. ▪ <u>Convention de location de terres avec la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES</u> A ce titre, sur l’exercice, la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES a facturé à votre société la somme de 9.987 €
CS du 24/10/1994	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Convention trésorerie avec les sociétés du Groupe.</u> La rémunération des comptes courants des sociétés du Groupe est en fonction de la moyenne annuelle des taux de rendements à l’émission des obligations des sociétés privées telle que calculée par l’INSEE dans le cadre des limitations admises par l’Administration fiscale : Solde des comptes courants au 30/09/2008 : <ul style="list-style-type: none"> ➔ SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION : 75 € Intérêts versés sur l’exercice : 4 €

<i>Date autorisation par le Conseil de Surveillance</i>	<i>Nature, objet et modalités essentielles de la convention, période d'application et incidences chiffrées</i>
	<p>Solde des comptes courants au 30/09/2008 (suite) :</p> <ul style="list-style-type: none"> → SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL : 5.206 € Intérêts reçus sur l'exercice : 181 € Intérêts versés sur l'exercice : 23 € → SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES : 274.559 € Intérêts reçus sur l'exercice : 138 € Intérêts versés sur l'exercice : 364 €
<p>CS du 27/06/2000 CS du 28/05/2008</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Convention d'assistance commerciale avec la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES et la Sucrierie de TOURY.</u> Votre société a perçu une commission forfaitaire de 6,10 € par tonne de sucre vendu par son canal. La base de facturation a été modifiée sur l'exercice. Elle inclut dorénavant les ventes de sucre hors quota. Il a été à ce titre, facturé à la : <ul style="list-style-type: none"> → SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES : 2.142.943 € → Sucrierie de TOURY : 326.142 € ▪ <u>Refacturation ferme de REVELON</u> La COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES a refacturé à votre société pour les travaux effectués à la ferme de REVELON les sommes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> → Frais de main d'œuvre : 37.155 € → Frais divers : 682 € ▪ <u>Caution au profit de la SICA PULPES HAUTE PICARDIE.</u> Au cours de cet exercice, votre société a continué d'accorder sa caution à la société SICA PULPES HAUTE PICARDIE. Les sommes restant dues par la SICA à la CRCA de BRIE PICARDIE au 30/09/2008 s'élevaient à 461.232 €. La commission de caution reçue de la SICA à ce titre, s'est élevé à 2.684 € au cours de l'exercice.

Fait à Paris et Dury, le 8 JANVIER 2009

Les Commissaires aux Comptes

David ELKAÏM
Expert comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

GVA EXPERTISE – JFD AUDIT
Représenté par : **Gilles VATBLED**
Expert Comptable – Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régional d'Amiens

COMPTES DE

	EXERCICE 2007/2008	EXERCICE 2006/2007
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
Ventes	145 037	437 459
Prestations de Services	5 375 258	4 554 472
Variation de stocks	182 496	-111 010
Subventions d'exploitation	98 668	93 283
Reprise de provisions et transferts de charges	35 731	118 844
Autres produits	2	19
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION :	5 837 192	5 093 067
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
Achats de matières premières	185 386	143 867
Variation de stocks	-32 473	-7 796
Autres achats et charges externes	795 118	803 805
Impôts et taxes	145 985	137 523
Salaires et traitements	1 864 875	1 730 245
Charges sociales	872 093	832 174
Dotation aux amortissements et provisions	221 690	107 778
Autres charges	9 784	7 622
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION :	4 062 458	3 755 218
RESULTAT D'EXPLOITATION I :	1 774 734	1 337 849
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>		
Produits de filiales	8 104 680	8 104 680
Autres produits	1 247	2 103
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement et revenus de certificats de dépôt	1 158 996	875 570
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS :	9 264 923	8 982 353

RESULTAT COMPARÉS

	EXERCICE 2007/2008	EXERCICE 2006/2007
<u>CHARGES FINANCIERES</u>		
Intérêts et charges assimilées	-118	465
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	-118	465
RESULTAT FINANCIER II :	9 265 041	8 981 888
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT I + II	11 039 775	10 319 737
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>		
- sur opérations de gestion	9 506	313
- sur opérations en capital	74 745	32 796
- reprises de provision	476 005	136 638
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS :	560 256	169 747
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>		
- sur opérations de gestion	31 438	2
- sur opérations en capital	824	13 084
- dotations aux amortissements et provisions	294 267	430 113
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES :	326 529	443 199
RESULTAT EXCEPTIONNEL :	233 727	-273 452
PARTICIPATION DES SALARIES AUX FRUITS DE L'EXPANSION :	-562 946	-526 023
IMPOTS SUR LES BENEFICES :	-1 027 745	-457 016
BENEFICE DE L'EXERCICE :	9 682 811	9 063 246

B I L A N

	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	MONTANT NET	RAPPEL AU 30/09/2007
<u>ACTIF</u>				
<u>IMMOBILISATION INCORPORELLES</u>	48 855	29 014	19 841	18 038
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>				
Terrains	657 947	3 033	654 914	655 738
Constructions	797 714	338 100	459 614	502 587
Matériels et outillages	130 603	113 230	17 373	20 308
Autres immobilisations	485 500	346 062	139 438	156 198
Avances et acomptes			0	3 544
SOUS-TOTAL :	2 120 619	829 439	1 291 180	1 356 413
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>				
Participations	24 035 233		24 035 233	24 035 233
Autres titres immobilisés	520		520	502
Autres immobilisations financières	19 906		19 906	54 358
SOUS-TOTAL :	24 055 659		24 055 659	24 090 093
<u>STOCKS</u>				
Matières premières, approvisionnements	59 363		59 363	26 890
En-cours de production	133 677		133 677	109 890
Produits finis	198 323		198 323	30 658
SOUS-TOTAL :	391 363	0	391 363	167 438
<u>CREANCES</u>				
Créances clients			0	191 022
Autres créances	1 351 031		1 351 031	1 219 566
SOUS-TOTAL :	1 351 031	0	1 351 031	1 410 588
<u>DIVERS</u>				
Valeurs mobilières de placement	28 296 783		28 296 783	24 265 430
Disponibilités	84 200		84 200	163 517
SOUS-TOTAL :	28 380 983	0	28 380 983	24 428 947
<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>				
Charges constatées d'avance	37 997		37 997	36 252
SOUS-TOTAL :	37 997	0	37 997	36 252
TOTAL GENERAL :	56 337 652	829 439	55 508 213	51 489 731

A U 3 0 S E P T E M B R E 2 0 0 8

	MONTANT	RAPPEL AU 30/09/2007
<u>PASSIF</u>		
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital social	2 843 730	2 843 730
Primes d'émission d'actions	15 945 066	15 945 066
Ecart de réévaluation	192 662	193 155
Réserve légale	416 897	416 897
Réserve réglementées		
Autres réserves	11 028 446	11 028 446
Report à nouveau	12 544 939	9 767 833
Résultat de l'exercice	9 682 811	9 063 246
Provisions réglementées	595 733	777 472
SOUS-TOTAL :	53 250 284	50 035 845
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>		
Provisions pour charges	300 108	182 766
SOUS-TOTAL :	300 108	182 766
<u>DETTES</u>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	107
Emprunts et dettes financières diverses	5 448	8 251
Dettes fournisseurs	33 721	74 946
Dettes fiscales et sociales	1 839 335	1 147 007
Autres dettes	79 317	40 809
SOUS-TOTAL :	1 957 821	1 271 120
TOTAL GENERAL :	55 508 213	51 489 731

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
AU 30 SEPTEMBRE 2008
(en milliers d'euros)

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.-

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil de Surveillance du Mardi 16 Décembre 2008.

Il doit être signalé que la convention de refacturation de la prestation commerciale assurée par la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES au bénéfice de ses filiales sucrières a été modifiée. La base de facturation inclut dorénavant les ventes de sucre hors quota.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.-

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation et notamment ceux énoncés dans le guide comptable professionnel des sucreries, raffineries et distilleries et couvrent la période du 1^{er} Octobre 2007 au 30 Septembre 2008.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes de la Société sont consolidés dans les comptes de la SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION par la méthode de l'intégration globale.

A) Immobilisations incorporelles et corporelles.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'achat auquel s'ajoutent, le cas échéant, les frais accessoires de mise en œuvre, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement.

Les amortissements pour dépréciation retenus pour déterminer le résultat courant sont calculés selon le mode dégressif pour le matériel et selon le mode linéaire pour les autres biens.

Le plan d'amortissement est déterminé à la date d'entrée du bien à l'actif. Chaque composant identifié au sein d'un bien fait l'objet d'un amortissement distinct.

A chaque clôture et à chaque situation intermédiaire, tout indice montrant qu'un élément de l'actif a pu perdre notablement de sa valeur (obsolescence, dégradation, performances inférieures aux prévisions, valeur de marché) déclenche une dépréciation.

Les principales durées d'utilisation retenues pour les amortissements sont les suivantes :

⇒ Logiciels	5 ans
⇒ Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans
⇒ Constructions	20 ans
⇒ Agencements et aménagements constructions	5 à 15 ans

⇒ Matériels et outillages	5 à 20 ans
⇒ Véhicules	5 ans
⇒ Matériels et mobiliers de bureau	5 ans
⇒ Matériels informatiques	4 ans

B) Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Leur valeur d'inventaire est analysée annuellement en fonction de leur valeur d'usage, au vu notamment des résultats dégagés par les Sociétés concernées et de l'évolution de leur situation nette.

Les résultats de cession sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

C) Actif circulant

Les stocks de matières et fournitures sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valorisation des produits finis et des en-cours de production comporte le coût des matières et fournitures mises en œuvre, les frais directs et indirects de production et les amortissements. Le coût de production ainsi obtenu ne comporte pas de frais de Siège, de frais financiers ni de frais commerciaux.

Les stocks sont éventuellement dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur vénale par référence à un prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les comptes de charges constatées d'avance représentent des frais comptabilisés dans l'exercice dont une quote-part, par la règle du prorata temporis, concerne l'exercice suivant.

D) Valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Les résultats de cession sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

La valeur d'inventaire des titres cotés est égale au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

La valeur des titres non cotés est estimée à leur valeur probable de négociation.

Le cas échéant, l'apparition d'un risque de contrepartie sur un titre fait l'objet d'une provision spécifique.

Les intérêts courus non échus sont comptabilisés en résultat.

E) Capitaux propres.

Les amortissements dérogatoires sont comptabilisés sous la rubrique « provisions réglementées ».

Les éléments exceptionnels ne sont pas inclus dans le résultat courant, conformément au plan comptable général.

F) Provisions.

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Ces provisions sont réestimées à chaque clôture en fonction de l'évolution des risques.

Régimes à prestations définies : engagements de retraites : cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées qui prend en compte le risque de mortalité (table INSEE), l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs, un taux d'actualisation financière (taux iBoxx Corporate AA Euro 10+).

Les hypothèses retenues sont :

- Un départ à la retraite à l'initiative du personnel employé à l'âge de 62 ans avec des indemnités majorées des charges sociales.
- Une mise à la retraite des cadres à l'âge de 65 ans avec des indemnités non majorées des charges sociales.

Taux d'actualisation financière 5,29 %.

Les engagements non couverts par des contrats d'assurance sont provisionnés.

Les variations de l'engagement correspondant aux médailles du travail sont comptabilisées en résultat.

NOTES SUR LE BILAN.-

A) Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	30/09/2007	Acquisitions	Cessions	30/09/2008
Logiciels	41	8		49
TOTAL	41	8		49

Amortissements	30/09/2007	Dotations	Reprises	30/09/2008
Logiciels	23	6		29
TOTAL	23	6		29

Aucun changement d'estimation comptable ayant un impact sur l'exercice n'a été constaté

B) Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	30/09/2007	Acquisitions	Cessions	30/09/2008
Terrains, agencements	659		1	658
Constructions	690		22	668
Agencements constructions	131		1	130
Matériels, outillages	130	1		131
Autres	474	35	24	485
Avances et acomptes	4		4	0
TOTAL	2088	36	52	2072

Amortissements	30/09/2007	Dotations	Reprises	30/09/2008
Terrains, agencements	3			3
Constructions	240	32	22	250
Agencements, constructions	79	11	2	88
Matériels, outillages	110	3		113
Autres	318	52	24	346
TOTAL	750	98	48	800

Aucun changement d'estimations comptable ayant un impact significatif sur l'exercice n'a été constaté.

C) Immobilisations financières

	30/09/2007	Acquisitions	Cessions	30/09/2008
Entreprises liées :				
- SSP	21 217			21 217
- CNSR	2 815			2 815
Autres participations				
- SICA PULPES HAUTE PICARDIE	3			3
Autres immobilisations financières	55		35	20
Total des valeurs brutes	24 090		35	24 055
Total des valeurs nettes	24 090		35	24 055

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS (en K€)

SOCIETE OU GROUPE DE SOCIETES	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu (en pourcentage) Au 30/09/2008	Valeur comptable brute des titres détenus Au 30/09/2008	Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffres d'affaires H.T. du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice 2007/2008	Observations Exercice clos le
A- Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous :										
1°) Filiales (50 % au moins du capital détenu par la Société) :										
SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL	7 648	109 391	56,51 %	21 217			21 367	20 047	8 105	30/09/07
2°) Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société) :										
COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES	2 971	5 970	35,51 %	2 815			2 705	1 414	-	30/09/07
B- Renseignements globaux concernant les filiales et les participations										

D) Stocks et en-cours

Stocks	Valeur comptable	Valeur de la réalisation à la date de la clôture	Ecart
Matières premières	59	59	0
Produits en cours	134	134	0
Produits finis	198	198	0
TOTAL	391	391	0

E) Les créances

Valeurs brutes	30/09/2008	A 1 an au plus	A plus d'1 an	30/09/2007
Créances fiscales	13	13		11
Impôts sur les Sociétés				151
Autres créances	293	293		309
Clients				191
TOTAL	306	306		662

F) Les produits à recevoir

	30/09/2008	A 1 an au plus	A plus d'1 an	30/09/2007
Autres	1 045	1 045		748
TOTAL	1 045	1 045		748

G) Les valeurs mobilières de placement

	Actif
Certificats de dépôt	28 297
TOTAL	28 297

H) Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance représentent essentiellement des abonnements, des taxes, de la maintenance et de la location mobilière.

I) Capitaux propres

Le capital social de 2.843.730 euros est divisé en 149.670 actions au nominal de 19 euros chacune, entièrement libérées.

Tableau de variation des capitaux propres :

Nombre d'actions	(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves	Capitaux propres
149 670	Capitaux propres au 30/09/2006	2 844	15 945	27 397	46 186
	Ecart de réévaluation			-4	-4
	Dividende distribué			-5 987	-5 987
	Résultat net 2006/2007			9 063	9 063
149 670	Capitaux propres au 30/09/2007	2 844	15 945	30 469	49 258
	Dividende distribué			-6 286	-6 286
	Résultat net 2007/2008			9 683	9 683
149 670	Capitaux propres au 30/09/2008	2 844	15 945	33 866	52 655

J) Tableau des provisions

PROVISIONS REGLEMENTEES	30/09/2007	Dotations	Reprises		30/09/2008
			Pour utilisation	Pour non utilisation	
Amortissements dérogatoires	11	11	2		20
Provisions pour investissement	766	263	95	378	556
Provisions pour hausse des prix		20			20
TOTAL	777	294	97	378	596

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	30/09/2007	Dotations	Reprises		30/09/2008
			Pour utilisation	Pour non utilisation	
Provisions pour charges	183	117			300
TOTAL	183	117			300

Le nouveau mode de calcul et de comptabilisation de la provision pour indemnités de retraite a conduit à une dotation de provision de 117.

L'engagement au titre de l'indemnité de retraite couvert par un contrat d'assurance s'élève à 79.

L'engagement correspondant aux médailles du travail s'élève à 4 et a été comptabilisé en résultat (rappel engagement 2007 : 6).

K) Dettes financières

DETTES FINANCIERES, HORS CONCOURS BANCAIRES COURANTS	30/09/2008	30/09/2007
Comptes courants entreprises liées	5	8
TOTAL	5	8

L'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

	A moins d'1 an	A 1 an au plus	A plus d'1 an	TOTAL
Total des dettes financières	5			5

L) Fournisseurs et autres dettes d'exploitation

	30/09/2008	A 1 an au plus	A plus d'1 an	30/09/2007
Dettes fournisseurs	18	18		41
Dettes envers les organismes sociaux	210	210		198
Dettes envers les organismes fiscaux	228	228		171
Impôt sur les Sociétés	571	571		
Autres dettes	7	7		5
TOTAL	1 034	1 034	0	415

M) Charges à payer

	30/09/2008	A 1 an au plus	A plus d'1 an	30/09/2007
Fournisseurs factures non parvenues	15	15		34
Personnel	730	730		688
Impôts et taxes	101	101		89
Autres	72	72		35
TOTAL	918	918	0	846

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.-

A) Chiffres d'affaires

Analyse par branche d'activité	30/09/2008	30/09/2007
Ventes agricoles (1)	145	438
Prestations de services	5 375	4 554
TOTAL	5 520	4 992

(1) dont France : 145
dont Export : -

B) Charges d'exploitation

L'ensemble des rémunérations allouées aux Membres des organes d'Administration et de Direction, y compris les jetons de présence, s'élève à 364.514 euros.

C) Résultat financier

	30/09/2008	30/09/2007
Revenus des prêts	1	2
Revenus des titres de participation	8 105	8 105
Produits nets sur cession de VMP et certificats de dépôt	1 159	875
TOTAL	9 265	8 982

D) Résultat exceptionnel

	30/09/2008	30/09/2007
Produits de cession immobilisations	74	29
Reprises provisions exceptionnelles	476	137
Autres produits	10	4
VNC immobilisations	-1	-13
Dotations provisions exceptionnelles	-294	-430
Autres charges	-31	
TOTAL	234	-273

E) Impôts sur les bénéfices

	Avant impôt	Impôt correspondant	Participation	Après impôt et participation
Résultat courant	11 040	982	563	9 495
Résultat exceptionnel	234	46		188
Résultat net comptable				9 683

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt.

	Actif Allègement	Passif Accroissement
Provision congès payés	23	
Taxe Organic	2	
Participation des salariés	188	
Provision pour indemnité départ en retraite	100	
Amortissements dérogatoires		7
Provision pour hausse des prix		7
TOTAL	313	14

AUTRES INFORMATIONS

A) Effectif moyen

L'effectif moyen à la date du 30 Septembre 2008 était le suivant :

- Cadres et Agents de maîtrise :	24
- Employés et Ouvriers :	13
	<hr/>
	37

B) Eléments concernant les entreprises liées

	30/09/2008	30/09/2007
Participations	24 032	24 032
Autres créances	1 222	952
Autres dettes	7	13
Produits d'exploitation	5 474	4 623
Charges d'exploitation	217	258
Produits de participation	8 105	8 105

C) Créances et dettes représentées par des effets de commerce.

Néant.

D) Engagements financiers

Caution donnée au profit de la CRCAM de BRIE PICARDIE pour l'emprunt contracté par la SICA PULPES HAUTE PICARDIE.

→ Solde au 30 Septembre 2008 : 461 K€.

E) Tableau de financement

	30/09/2008	30/09/2007
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	9 683	9 063
Amortissements et dépréciations des actifs immobilisés	104	99
Variation des provisions	-74	226
Plus ou moins-values de cession d'actifs	-73	-16
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	9 640	9 372
Variation des stocks et en-cours	-215	104
Variation des créances clients et comptes rattachés	191	-161
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	-40	36
Variation des autres créances et dettes	600	-828
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	536	-849
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (A)	10 176	8 523
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition immobilisations incorporelles	-8	-14
Acquisition immobilisations corporelles	-35	-99
Acquisition de titres		-1
Cession d'actifs immobilisés	74	29
Variation des autres immobilisations financières	34	-6
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement (B)	65	-91
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	-6 286	-5 987
Souscription d'emprunts et dettes financières		1
Remboursements d'emprunts et dettes financières	-3	
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement (C)	-6 289	-5 986
Divers prélèvements sur les réserves (D)		-3
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C+D)	3 952	2 443
TRESORERIE A L'OUVERTURE (E)	24 429	21 986
TRESORERIE A LA CLOTURE (A+B+C+D+E)	28 381	24 429

F) Frais de recherche et de développement : Néant.

G) Dettes garanties par des sûretés réelles : Néant.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :
ANALYSE DES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION
(en milliers d'euros)

A) Produits d'exploitation

	2007/2008	2006/2007
Ventes de l'exploitation agricole	145	437
Assistance fournie facturée à diverses Sociétés du Groupe	5 366	4 546
dont assistance technique : 2 897		
dont assistance commerciales : 2 469		
Autres prestations de services	3	3
Locations diverses	6	6
Variation de la valeur des avances aux cultures	182	-111
Primes de jachère : Politique Agricole Commune	99	93
Transferts de charges et reprises de provisions	36	119
TOTAL	5 837	5 093

B) Charges d'exploitation

	2007/2008	2006/2007
Achats pour exploitation agricole	158	130
Variation stocks produits de consommation d'exploitation agricole	-32	-8
Achats et services extérieurs pour exploitation agricole et siège	822	818
Impôts et Taxes diverses	146	138
Charges de personnel	2737	2562
Dotation aux amortissements et provisions indemnités départ en retraite	222	108
Jetons de présence et divers	10	8
TOTAL	4063	3756

**RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

NATURE DES INDICATIONS	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008
<u>I.- CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u>					
a) Capital social	2.843.730	2.843.730	2.843.730	2.843.730	2.843.730
b) Nombre d'actions existantes.....	149.670	149.670	149.670	149.670	149.670
<u>II.- OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes y compris produits financiers.....	9.132.404	10.010.379	20.386.843	13.956.577	15.066.382
b) Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	5.959.230	6.661.131	16.803.180	10.371.241	11.304.497
c) Impôts sur les bénéfices	457.744	449.085	607.833	457.016	1.027.745
d) Participation des salariés de l'exercice	264.442	319.941	843.396	526.023	562.946
e) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	5.116.302	5.851.351	15.160.657	9.063.246	9.682.811
f) Résultat distribué	5.238.450	5.986.800	5.986.800	6.286.140	6.286.140
<u>III.- RESULTATS PAR ACTION</u>					
a) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions	34,99	39,37	102,57	62,73	64,91
b) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	34,18	39,10	101,29	60,56	64,70
c) Dividende net attribué à chaque action.....	35,00	40,00	40,00	42,00	42,00
<u>IV.- PERSONNEL</u>					
a) Effectif moyen pendant l'exercice	35	39	39	38	37
b) Montant de la masse salariale	1.619.467	1.769.908	1.763.792	1.730.245	1.864.875
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Œuvres sociales, etc...)	746.435	820.175	939.676	832.174	872.093

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SURVEILLANCE SUR :**

✧ la préparation et l'organisation des travaux du Conseil,

✧ les procédures de contrôle interne

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-37, alinéa 6 du Code de Commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- ⇒ des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2008,
- ⇒ du mode de fonctionnement du contrôle interne dans notre Société.

I.- PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE.-

1.1.- Composition du Conseil de Surveillance

Votre Conseil de Surveillance est, depuis le 9 février 2007, composé de 6 membres. La liste des membres du Conseil de Surveillance de la Société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres Sociétés, figure ci-après. Aucun règlement intérieur n'existe qui organise le fonctionnement du Conseil de Surveillance. Conformément aux statuts les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour 6 ans.

1.2.- Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois. L'agenda des réunions du Conseil de Surveillance était le suivant :

Date	Points important de l'ordre du jour	Taux de présence des membres du Conseil de Surveillance
26 OCTOBRE 2007	<ul style="list-style-type: none">→ Rapport du Directoire sur l'activité de la Société au cours du trimestre écoulé.→ Mise en œuvre de la réglementation sucrière. Stratégie du Groupe face à la menace de quota cut.→ Déroulement de la campagne sucrière.→ Situation commerciale. Situation sociale.	83 %
18 DECEMBRE 2007	<ul style="list-style-type: none">→ Rapport du Directoire sur l'activité de la Société au cours du trimestre écoulé.→ Exposé sur la stratégie du Groupe.→ Activité des filiales.→ Déroulement de la campagne sucrière.→ Examen des budgets et travaux neufs et d'entretien des usines.→ Présentation des comptes de l'exercice.→ Convocation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire.	100 %

Date	Points important de l'ordre du jour	Taux de présence des membres du Conseil de Surveillance
29 MAI 2008	<ul style="list-style-type: none"> → Rapport du Directoire sur l'activité de la Société au cours du trimestre écoulé. → Activité des filiales. → Bilan sur la Réforme sucrière. Stratégie du Groupe. → Contexte sucrier (emblavements, entretien, situation commerciale et sociale). → Examen de la situation provisoire arrêtée à la date du 31 MARS 2008. → Point sur la Fusion SAFBA/SVI. 	83 %

1.3.- Autres participants aux séances du Conseil de Surveillance

Outre la présence du Secrétaire du Conseil, assistent aux réunions (de MAI et DECEMBRE) les Commissaires aux Comptes.

1.4.- Convocation des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués 15 jours à l'avance par lettre simple.

Conformément à l'article L.225.238 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions du Conseil lorsque celui-ci examine et arrête les comptes intermédiaires, ainsi que les comptes annuels.

1.5.- Informations des membres du Conseil de Surveillance

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil de Surveillance leur sont communiqués dans la mesure du possible avant la réunion.

1.6.- Tenue des réunions

Les réunions du Conseil de Surveillance se déroulent ordinairement au Syndicat National des Fabricants de Sucre à PARIS 16°. Un calendrier des réunions est remis à la réunion d'OCTOBRE de l'année N pour l'année N+1.

1.7.- Comité spécialisé

Il existe un seul comité spécialisé qui est chargé de fixer la rémunération des membres du Directoire et du Président du Conseil de Surveillance.

1.8.- Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion, communiqués à tous les membres du Conseil de Surveillance, Commissaires aux Comptes, éventuellement modifiés puis approuvés lors de la réunion suivante.

1.9.- Critère d'indépendance des membres

Nous considérons comme indépendants, les membres du Conseil de Surveillance n'ayant aucune fonction salariée dans le Groupe VERMANDOISE.

Membres du Conseil de Surveillance indépendants :

- ⇒ Monsieur Patrick DELLOYE
- ⇒ Monsieur Michel DELLOYE
- ⇒ Monsieur Bernard DESROUSSEAUX
- ⇒ Monsieur Patrice MOTTE
- ⇒ Madame Myriam VANDER ELST-TRECA
- ⇒ Sté INVELIOS CAPITAL SAS

2.0.- Aucun membre du Conseil de Surveillance n'est élu par les salariés

2.1.- Aucun censeur n'a été nommé

2.2.- Nomination des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit détenir au minimum 1 action.

2.3.- Règle de répartition des jetons de présence

Le montant des jetons de présence a été fixé à 7.622 euros/an. Le montant est réparti sur la base du nombre de participations aux séances.

⇒ Montant versé au titre de l'exercice 2007/2008

○ Monsieur Patrick DELLOYE	1.428
○ Monsieur Michel DELLOYE	1.428
○ Monsieur Bernard DESROUSSEAUX.....	1.434
○ Monsieur Patrice MOTTE	1.428
○ Madame Myriam VANDER ELST – TRECA	476
○ Sté INVELIOS CAPITAL SAS.....	1.428
	=====
TOTAL	7.622

1°) Composition du Conseil de Surveillance de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Noms	Date de première nomination	Date d'échéance de leur mandat	Fonction principale exercée dans la Société
Patrick DELLOYE	2006	2013	Président du Conseil de Surveillance
Bernard DESROUSSEAUX	2003	2009	Vice-Président du Conseil de Surveillance
Michel DELLOYE	2001	2013	Membre du Conseil de Surveillance
Patrice MOTTE	2001	2013	Membre du Conseil de Surveillance
Myriam VANDER ELST-TRECA	2007	2013	Membre du Conseil de Surveillance
Sté INVELIOS CAPITAL SAS	2006	2012	Membre du Conseil de Surveillance

AUTRES MANDATS OU FONCTIONS

<p>Patrick DELLOYE</p> <p>Michel DELLOYE</p> <p>Bernard DESROUSSEAUX</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de la Sucrierie de TOURY. - Administrateur de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL. - Représentant de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES au Conseil d'Administration de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES. - Administrateur de la Sucrierie de TOURY. - Représentant permanent de la CAPMA au Conseil de Monceau Générale Assurances. - Représentant permanent du CIL-SOMME au Conseil d'Administration d'IMMOSOMME. - Représentant permanent du CIL-SOMME au Conseil d'Administration de la S.A. Immobilière de PERONNE. - Représentant permanent du CIL-SOMME au Conseil d'Administration de la SACIS.
<p>Patrice MOTTE</p> <p>Myriam VANDER ELST-TRECA</p> <p>Sté INVELIOS CAPITAL SAS représentée par M. Philippe GESLIN</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL. - Directeur Marketing de la Société ITALTEL FRANCE. <p style="text-align: center;">NEANT</p> <p>La Société INVELIOS est Administrateur de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL et de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES.</p> <p>Monieur Philippe GESLIN est par ailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de CALYON, Crédit Foncier de MONACO, de L'UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE, GECINA. - Administrateur d'EURO-DISNEY. - Censeur d'INVELIOS CAPITAL. - Gérant de GESTION FINANCIERE CONSEIL.

II.- RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE

Il est rappelé que la loi sur la Sécurité Financière numéro 2003-706 publiée le 2 AOUT 2003 prévoit en son article 117 une obligation d'élaborer par le Président de votre Conseil, un rapport sur le contrôle interne.

Les Membres du Conseil de Surveillance de votre Société s'impliquent également dans le Contrôle Interne du Groupe.

Il doit être précisé que le Groupe ne dispose pas de service spécifique de Contrôle Interne (Auditeurs financiers affectés à cette mission). Celui-ci est directement exercé aux différents échelons de la hiérarchie à savoir Comptables des usines, Directeurs des usines, Chef Comptable et Responsable Trésorerie de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES, Service du Secrétariat Général et Membres du Directoire de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES. Des délégations de pouvoir ont été établies dans ce sens.

Pour satisfaire aux obligations de la loi, il a été décidé de mettre en place au niveau du Groupe VERMANDOISE un manuel de procédures de contrôle interne qui va permettre :

- de veiller à la conformité des actes de gestion,
- de satisfaire aux besoins d'information de la Direction,
- d'uniformiser les principes comptables nécessaires en consolidation,
- de protéger l'intégrité des biens et des ressources du Groupe,
- de prévenir les erreurs et les fautes, de maîtriser les risques (industriels, environnementaux, accidents du travail et autres),
- et d'assurer un enregistrement correct en comptabilité de toutes les informations.

Ce manuel, diffusé par le Service Administratif du Groupe VERMANDOISE s'applique sans exception à toutes les filiales de votre Société.

Les procédures mises en place permettent de s'assurer de la réalité des opérations engageant le Groupe à travers :

- la séparation des tâches et des fonctions,
- des procédures de décision et d'autorisation,
- des procédures d'exécution, d'enregistrement et de contrôle des opérations,
- un accès informatique surveillé et organisé.

Ce manuel s'organise en cinq parties formant un tronc commun applicable à toutes les Sociétés du Groupe. Ce manuel constitue le référentiel en matière de contrôle interne. Il a été remis dans le cadre de leurs interventions aux Commissaires aux Comptes des différentes Sociétés du Groupe. Il a donné lieu à échange de vues et vérification par leurs soins de la bonne mise en œuvre des pratiques recensées.

Les cinq parties traitant du contrôle interne sont les suivantes :

1°) POLITIQUE DU GROUPE

Ce chapitre définit le périmètre du Groupe dans lequel les procédures décrites dans le manuel sont applicables. Elles définissent le principe de séparation des tâches. Il y est traité de la sécurité informatique.

2°) ORGANISATION DES SERVICES

Cette partie passe en revue tous les services du Siège et des usines (services achats, services comptables, services expéditions, service commercial, service trésorerie, services betteraviers, service social, service consolidation, contrôle interne et activités agricoles). Elle définit l'ensemble des procédures qui sont applicables à chacun de ces services.

3°) INFORMATION DES TIERS

Cette partie recense toutes les publications, et informations diverses que la Société est amenée à diffuser.

4°) LE CONSEIL D'ADMINISTRATION – SURVEILLANCE

Les travaux de préparation des réunions du Conseil sont définis dans ce chapitre (liste des documents à remettre aux Administrateurs).

5°) RISQUES ET ASSURANCES

Cette partie est consacrée à l'inventaire des différentes polices souscrites par le Groupe et ayant pour objet de le couvrir en cas de sinistre.

Il est signalé qu'au cours de l'exercice un contrôle a été mis en œuvre visant à vérifier la bonne application de certaines des procédures prévues par le manuel du Contrôle Interne. Ce contrôle a été exercé sur le site de Pithiviers. Il a porté sur la procédure des achats et sur les ventes diverses. S'agissant de la procédure d'achat, sept étapes ont été contrôlées au cours desquelles il a été vérifié que les procédures définies dans le « Manuel » étaient respectées. Pour ce qui concerne les ventes diverses, le même constat a pu être établi.

* * * * *

Les règles de prudence édictées dans le Groupe ont conduit la Direction, dans le courant du mois d'Octobre, à sécuriser davantage le placement de la trésorerie. Celle-ci, depuis un an, est placée exclusivement en certificats de dépôt auprès des banques du pool. Compte tenu de la crise de défiance dans le secteur bancaire, une partie significative est mobilisée en Bons du Trésor ou certificats de dépôt auprès de La Banque Postale.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE.-

**MEMBRES DU DIRECTOIRE
DE LA SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES
(Renseignements visés par l'Article 135 du Décret du 23 MARS 1967)**

Monsieur Jean-Claude DELLOYE
6 Rue François Ier
75008 PARIS

Président

- Président Directeur Général de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES (SA).
- Président du Conseil d'Administration de la Sucrierie de TOURY (SA)
- Président de la SOCIETE NORPAR (SAS).
- Dirigeant de la COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES (SAS).
- Administrateur de la SICAV ETOILE ACTIONS INTERNATIONALES.

Monsieur Daniel DELLOYE
59 Grande Rue
80770 BEAUCHAMPS

Membre

- Président de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL (SA)
- Administrateur de la Sucrierie de TOURY (SA).

Monsieur Philippe DELLOYE
80220 BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE

Membre

- Président de la COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES (SAS).
- Administrateur de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL (SA).
- Administrateur de la Sucrierie de TOURY (SA).

Madame Martine BRICOUT
12 Boulevard Jean Mermoz
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Membre

- Membre du Conseil de Surveillance de la SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION.

Madame Nicole DELLOYE
71 Avenue des Ternes
75017 PARIS

Membre

- Présidente du Directoire de la SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION.

Madame Pascaline CHRETIEN
3 Rue des Trois Pavillons
80090 AMIENS

Membre

Monsieur Christian MOTTE
20 Rue de l'Abbaye
80200 PERONNE

Membre

David ELKAÏM

5 rue de Monceau
75008 PARIS

GVA EXPERTISE – JFD AUDIT

15 Avenue Paul Claudel
80480 DURY

Représenté par :
Monsieur Gilles VATBLED

**Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application
du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de Commerce,
sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance
de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES
pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et
au traitement de l'information comptable et financière.**

--'--'--

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2008

--

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES, et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre Société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de Commerce, au titre de l'exercice clos le 30 Septembre 2008.

Sous la responsabilité du Conseil de Surveillance, il revient au Directoire de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président du Conseil de Surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent, de notre part, les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- ❑ Prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que la documentation existante.
- ❑ Prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante.
- ❑ Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de Commerce.

Fait à Paris et Dury, le 8 JANVIER 2009

Les Commissaires aux Comptes

David ELKAÏM
Expert comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

GVA EXPERTISE – JFD AUDIT
Représenté par : Gilles VATBLED
Expert Comptable – Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régional d'Amiens

EXPOSE SOMMAIRE SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE ECOULE

-=-=-=-=-

Le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 15.066.382 euros contre 13.956.557 euros au cours de l'exercice précédent.

Sa ventilation est la suivante :

- Activité agricole	426.201 €
- Prestations de services	5.375.258 €
- Dividendes reçus de la filiale.....	8.104.780 €
- Autres produits financiers.....	1.160.143 €

	<u>15.066.382 €</u>

Après constitution d'une provision pour participation des salariés de 562.946 euros et paiement d'un impôt sur les bénéfices de 1.027.745 euros, le bénéfice net de l'exercice est en hausse à 9.682.811 euros contre 9.063.247 euros l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation s'améliore (1,7 M.€ contre 1,3 M.€) ; l'assiette defacturation de la prestation commerciale a été élargie en incluant dorénavant les ventes de sucre hors quota. Le résultat financier est également en progression suite à une augmentation du montant de trésorerie placée.

Le Directoire proposera à la prochaine Assemblée Générale un dividende de 42 euros par action, identique à celui de l'exercice précédent.

Le résultat de la principale filiale, la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL, ressort à 17.746.857 euros au 30 septembre 2008 contre 20.046.680 euros un an plus tôt. Le dividende versé par sa filiale, la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES, étant de même montant (15,5 M.€) que celui de l'exercice précédent, la baisse du résultat s'explique par l'enregistrement en 2006/2007 d'une plus-value financière exceptionnelle de 2,3 M.€.

Le résultat net consolidé ressort à 14,6 M.€ contre 24,4 M.€.

Cette importante baisse du résultat, conforme aux prévisions, est la conséquence des mesures prises par Bruxelles dans le cadre de la Réforme de l'O.C.M. sucre.

La campagne 2008/2009 s'est déroulée dans des conditions plutôt bonnes, seule la pluie au Nord de Paris a pu rendre difficiles, à certains moments, les arrachages. Cette campagne se caractérise par l'établissement de nouveaux records en termes de rendements.

La production du Groupe ressort à environ 526.000 Tonnes (sucre à usage non alimentaire compris).

Les résultats consolidés de l'exercice 2008/2009 seront en amélioration en raison d'une part, de l'absence de retrait cette année (au titre du retrait, Bruxelles avait décidé de neutraliser 13,5 % du quota en 2007/2008) et d'autre part, grâce aux premiers effets de l'assainissement du marché.

PROJET DE RESOLUTIONS PRESENTEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

-=-=-=-=-=-

Première Résolution.-

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- a) du rapport de gestion du Directoire et du rapport du Conseil de Surveillance sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice ouvert le 1^{er} OCTOBRE 2007 et clos le 30 SEPTEMBRE 2008,
- b) du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice,

approuve le compte de résultat et le bilan dudit exercice tels qu'ils lui sont présentés et arrête à 9.682.811,04 euros le bénéfice net comptable de l'exercice.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième Résolution.-

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et opérations visées par l'article 225-86 du Code de Commerce, approuve ce rapport ainsi que toutes les conventions et opérations qui y sont relatées.

Troisième Résolution.-

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- 1°) du rapport du Président rendant notamment compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place par la Société,
- 2°) du rapport des Commissaires aux Comptes sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,

déclare prendre acte desdits rapports.

Quatrième Résolution.-

L'Assemblée Générale, conformément aux statuts et sur proposition du Directoire, décide d'affecter de la façon suivante :

le bénéfice net de l'exercice soit	9.682.811,04 €
qui, augmenté du report à nouveau soit	12.544.938,89 €

forme un total distribuable de	<u>22.227.749,93 €</u>
1°) aux actionnaires soit	6.286.140,00€
2°) au report à nouveau le solde soit	15.941.609,93 €

TOTAL :	<u>22.227.749,93 €</u>

En conséquence, si vous acceptez cette proposition, un dividende de 42 euros par action, imposable suivant la réglementation en vigueur, sera payable à partir du VENDREDI 13 FEVRIER 2009.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale prend acte des résultats distribués au titre des trois exercices précédents :

EXERCICES	DIVIDENDE
2004/2005	40,00 €
2005/2006	40,00 €
2006/2007	42,00 €

Cinquième Résolution.-

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de la Société pendant l'exercice 2007/2008, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils lui sont présentés.

Sixième Résolution.-

L'Assemblée Générale constatant que le mandat de Membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Bernard DESROUSSEAUX vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de six années. Ce mandat expirera avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013/2014.

Septième Résolution.-

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes pour effectuer tous dépôts, publications ou déclarations prévus par la loi.

GROUPE SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES

COMPTES CONSOLIDES

Arrêtés au 30 SEPTEMBRE 2008

RAPPORT DU DIRECTOIRE
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
DE LA SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES
AU 30 SEPTEMBRE 2008

-=-=-=-=-=-=-

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 233-16 et 233-26 du Code du Commerce relatifs aux comptes consolidés des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous présenter les comptes consolidés arrêtés à la date du 30 SEPTEMBRE 2008 de votre Société, de ses filiales la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL, la COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES, de ses sous-filiales industrielles la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES, la Sucrierie de TOURY, et de la sous-filiale financière NORPAR.

Le rapport du Directoire présenté au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire vous donne toutes indications utiles sur les résultats tant de votre Société que de ses filiales et sous-filiales.

I.- RESULTATS CONSOLIDES DE LA SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES AU 30 SEPTEMBRE 2008

L'analyse comparée des résultats des deux exercices fait apparaître :

- ✎ Un résultat opérationnel à 11.562 K€ en retrait par rapport à celui de l'exercice précédent à 27.693 K€, soit une baisse de 16.131 K€. Toutefois, si l'on tient compte du « retour de cotisation à la production » de 3.000 K€ dont a bénéficié l'exercice précédent (imputable en fait à l'exercice 2005/06), l'écart de résultat opérationnel ressort à 13.131 K€. Cette dégradation – comme il a été indiqué dans le rapport de gestion sur les comptes sociaux – résulte de l'application de la Réforme sucrière dont les mesures financières essentielles sont la baisse planifiée des marges brutes et l'instauration pour 3 campagnes d'une Redevance de restructuration appelée également sur les quantités de sucre du quota ayant fait l'objet d'une décision de retrait. L'amélioration du résultat de la distillerie (effet quantité) et de la déshydratation ont permis de limiter le recul.
- ✎ Le résultat financier est stable à 10.189 K€ contre 9.737 K€.
- ✎ L'impôt sur les Sociétés est de 7.078 K€ contre 12.999 K€.

Compte tenu de ces différents éléments, le résultat net de l'ensemble consolidé s'établit à 14.673 K€ contre 24.431 K€ l'exercice précédent.

L'annexe à ces comptes vous donne toutes informations sur les modalités de leur élaboration.

II.- L'ACTIVITE DU GROUPE

2. 1. La campagne sucrière 2007/2008

1°) Les données essentielles de cette campagne peuvent être résumées comme suit :

- ➔ Une production à 448.933 Tonnes, en hausse de 38.360 T. Dans cette production, une part d'environ 10 % a servi à la fabrication d'alcool à TOURY laquelle a produit au total 640.347 Hl.
- ➔ Les rendements ressortent en moyenne pour le Groupe à 83,43 Tonnes/Ha à 16° avec un niveau de 87 Tonnes à TOURY et 79,6 T à SAINTE-EMILIE, soit en progression par rapport à la campagne précédente de + 3 %. Les conditions climatiques changeantes (avril très sec et une fin de printemps et un été humides) n'ont pas perturbé le développement de la plante. La richesse moyenne est de l'ordre de 18,61°. La tare terre, plus élevée que les campagnes précédentes, ressort à environ 11,9 %.
- ➔ D'un point de vue technique, la campagne s'est déroulée dans de bonnes conditions. Le prix moyen de l'énergie a été quasiment stable par rapport à la campagne précédente à 321 €/Tonne de fuel (ou équivalent fuel).

2°) Environnement économique

- ➔ Mise en œuvre de la Réforme sucrière et bilan.

La Commission de Bruxelles constatant aux termes de deux campagnes (2005/06 et 2006/07) que les abandons de production étaient loin des objectifs fixés à savoir 6 M.T. a fait adopter en octobre 2007, un certain nombre de mesures visant à rendre le Fonds de restructuration plus attractif. Par cette dernière initiative, elle a provoqué des abandons dans les régions les plus compétitives en Europe.

- Pour les planteurs de betteraves, il leur a été donné la possibilité de s'adresser au Fonds de restructuration. En s'engageant à renoncer à la culture de la betterave, ils ont pu bénéficier d'une indemnité comprise entre 35 et 45 €/T. La demande devait être déposée avant le 31 janvier 2008, l'indemnité pourrait être versée en juin 2009. La demande cumulée des planteurs ne pouvait pas dépasser plus de 10 % du quota de la sucrerie.
- Pour les fabricants, en plus des indemnités allouées¹, remboursement partiel de la redevance de restructuration de la campagne 2007/08. Ainsi, les entreprises ayant apporté avant le 31 janvier 2008, au titre de la campagne 2008/09, un tonnage au moins égal à leur retrait 2007/08 (13,5 % en France) ont été remboursées de la redevance de restructuration sur le tonnage retiré en 2007/08 (pour mémoire, la redevance de restructuration en 2007/08 était de 173,80 €/T de sucre).

¹ Abandons réalisés en 2008/09 : si fermeture d'usine et démantèlement : 562,50 €/T de sucre. Si pas de fermeture : 196,9 €/T.

De plus, la Commission a modifié la formule de réduction des quotas sans indemnité à appliquer en 2010 (quota cut), si l'objectif d'abandon de 6 Millions de Tonnes n'était pas atteint. La modification vise à pénaliser les entreprises et les Etats membres qui n'auraient pas ou peu apporté de quota au Fonds. C'est ainsi que notre Groupe dont la stratégie a consisté à limiter au maximum les abandons de droits de ses planteurs – *pour des raisons rappelées dans le rapport de gestion du Conseil et tenant au fait que pour maintenir en activité ses quatre sites, il lui faut conserver impérativement toute sa substance industrielle* – pourrait voir son quota amputé de 50.000 Tonnes dès lors que l'objectif en 2010 ne serait pas atteint. Signalons que les abandons de droits des planteurs au niveau du Groupe s'élèvent en définitive à 2.489 Tonnes de sucre (soit un pourcentage extrêmement faible du quota de la VERMANDOISE).

Tableau des abandons de quota en Tonnes

	Total abandons quotas Sucre – isoglucose + inuline depuis 2006 (y compris 2009/10 connus) (au 02/04/2008)	% abandons total/quotas de base		Total abandons quotas Sucre – isoglucose + inuline depuis 2006 (y compris 2009/10 connus) (au 02/04/2008)	% abandons total/quotas de base
France métro	733.302,03	22,00	Lituanie	20.758,00	20,15
France DOM			Pays-Bas	222.059,60	23,26
Allemagne	757.200,30	21,93	Pologne	367.639,78	21,64
Autriche	54.785,00	14,14	Portugal Açores	0	0
Bulgarie	4.752,00	5,73	Portugal cont.	69.718,00	87,55
Danemark	80.083,00	19,03	R. Tchèque	102.472,80	22,53
Espagne	506.502,80	46,92	Roumanie	4.471,60	3,63
Finlande	84.087,50	53,23	Royaume Uni	165.000,00	14,15
Grèce	179.435,60	54,31	Slovaquie	99.339,00	39,74
Hongrie	307.030,00	56,93	Slovénie	52.973,00	100,00
Irlande	199.260,00	100,00	Suède	92.798,00	25,20
Italie	1.049.064,00	66,49	U.E.B.L.	421.313,00	38,07
Lettonie	66.505,00	100,00	U.E.	5.640.550,01	30,53

Source Commission de Bruxelles

En Europe, 73 usines sur les 183 dénombrées ont été fermées entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2008. En France, le nombre de sucreries en activité est de 25. Sachant que 5 ont été fermées en 2007 et 2008 (GUIGNICOURT, AISEREY, VIC-SUR-AISNE, MARQUENTERRE et ABBEVILLE).

Des annonces d'abandons supplémentaires pourraient être déclarées auprès du Fonds au cours de la campagne 2009/2010 permettant d'arriver à un tonnage très voisin de l'objectif assigné. En outre, on constate qu'au cours de la campagne 2008/09 certaines surfaces, en principe réservées à la culture de la betterave, ont été affectées à d'autres cultures, jugées comme plus rentables, amputant d'autant plus la production des sucres sous quota.

➔ La situation statistique européenne en 2007/08 (du 1^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2008).

✓ Le retrait

Le pourcentage a été fixé à 13,5 % pour les Etats membres n'ayant pas abandonné de quota en 2006/07 et 2007/08 dont la France. La Grèce, le Portugal et l'Italie ont été exemptés de retrait. La République Tchèque, l'Espagne, la Hongrie, la Slovaquie, la Finlande et la Suède ont bénéficié d'une réduction de leur taux de retrait proportionnellement à leurs abandons de quota. Au total, le retrait en Europe s'établit à 2 Millions de Tonnes, soit un quota « effectif » de 14.712.113 Tonnes.

✓ Bilan sucre du quota 2007/08 (source O.N.I.G.C.)

- ♦ Ressources (stock, production, importations) pour : 20,70 M.T.

Le stock au 01/10/2007 ressort à 3,1 M.T. dont 543.000 Tonnes de sucre d'intervention.

La production sous quota s'établit à 14,2 M.T. (2,03 M.T. de sucre ont fait l'objet d'un retrait et sont donc considérées comme sucre hors quota).

Les importations sont de 3,4 M.T. dont 2,75 M.T. importées en l'état.

- ♦ Utilisation pour : 18,280 M.T.

La consommation (intégrant l'isoglucose) est d'environ 15,9 M.T., soit en augmentation (des utilisateurs de sucre glucose sont passés au saccharose, du fait du renchérissement du prix du premier). Les exportations s'élèvent à 2,330 M.T. dont 1,410 M.T. de sucre en l'état et 0,92 M.T. en produits transformés. En outre, il a été vendu 50.000 T de sucre d'intervention.

- ♦ Stock final : 2,42 M.T. dont 0,330 M.T. de sucre d'intervention, soit un stock libre de 2,09 M.T., en baisse sensible par rapport au stock de début de campagne, permettant d'aborder la campagne suivante avec une situation statistique assainie.

✓ Bilan sucre hors quota 2007/08

- ♦ Les ressources ressortent à 3,210 M.T. dont une production fraîche de 1,475 M.T.

- ♦ Les utilisations s'élèvent à 2,690 M.T. dont 1,4 M.T. ont été livrés à la chimie-pharmacie, 1,26 M.T. ont été utilisés pour la production de bioéthanol et 30.000 T exportées. Sous ces hypothèses, il en résulterait un stock final de 0,520 M.T. (dont 0,34 M.T. de report).

➔ Situation des prix du sucre et de la betterave.

	2006/07	2007/08	2008/09	2009/2010
Prix de référence du sucre	631,9	631,9	541,5	404,4
Cotisation de restructuration*	126,4	173,8	113,3	0
Prix de référence base fabricant	505,5	458,1	428,2	404,4
Prix de référence net de cotisation**	505,5	446,1	416,2	392,4

* La cotisation de restructuration est appliquée aux quotas détenus, l'isoglucose supporte des cotisations réduites de moitié. Le sucre importé est de facto exempté.

** 12 €/T de sucre à partir de 2007/08.

Evolution du prix minimum de la betterave

	2006/07	2007/08	2008/09	2009/2010
Prix minimum	32,86	29,78	27,83	26,28
Prix minimum net de cotisation	32,86	29,00	27,05	25,50

➔ Négociations à l'Organisation Mondiale du Commerce.

Le cycle de DOHA commencé en 2001 devait se conclure fin 2005 avec une mise en œuvre en 2006. Suite à l'échec de la réunion de CANCUN en 2003, il est vite apparu que ce calendrier ne pourrait pas être respecté. Après moult péripéties et tractations, les négociations ont repris à l'O.M.C. fin juillet 2008. L'objectif était de définir des accords dits de modalité sur la base desquels l'O.M.C. aurait rédigé des offres pour aboutir à un accord final. Ces négociations ont échoué sur des différends entre l'Inde et la Chine d'une part et les Etats-Unis d'autre part. Pour le sucre, l'offre était la suivante : une réduction des droits de douane de 70 % sur 5 ans étant entendu que cette baisse (en soi très importante et dangereuse) pouvait être revue dès lors que le sucre serait classé en produit « sensible ». Toutefois, dans cette dernière hypothèse, l'U.E. aurait dû ouvrir un nouveau quota d'importations de 650.000 Tonnes. On voit donc que l'alternative pour le sucre était lourde de conséquences, sachant que tout déséquilibre dans le bilan sucrier européen ouvre la voie à la Commission pour mettre en œuvre soit du retrait, soit pire, un quota cut.

2. 2. La campagne sucrière 2008/2009

1°) Les caractéristiques de la campagne :

Des rendements meilleurs que ceux des campagnes précédentes qui permettent d'établir de nouveaux records. Pour le Groupe, le tonnage de sucre à l'hectare pourrait ressortir à 13,73, la meilleure performance étant réalisée à TOURY à 14,66 et la moins bonne à SAINTE-EMILIE à 13,45. Les conditions climatiques n'auront pourtant pas été toujours très satisfaisantes au cours de la saison. Les semis, du fait des pluies de printemps, ont été retardés de presque 2 semaines. Si le mois de mai, plutôt sec, a permis un bon développement de la plante, l'été en revanche a été peu ensoleillé. Quelques belles journées ont été tardives, à partir du 15 septembre. La richesse est élevée à 20,2° au sud de Paris et autour de 18,2° sur les deux autres sites. La tare terre est stable à PITHIVIERS, progresse de près de 20 % à TOURY et FONTAINE-LE-DUN mais est en très nette hausse (+ 40 %) à SAINTE-EMILIE. A partir du 15 octobre, les surfaces auront été bien arrosées, les pluies perturbant même les arrachages. La production totale devrait être de l'ordre de 526.000 T de sucre (soit en hausse de 77.000 T) dont 50.000 T de sirops destinées à la distillerie. En outre, 22.000 T d'alcool (équivalent sucre) seront produites à partir de betteraves pendant la campagne à TOURY.

- La distillerie de TOURY devrait produire, durant l'exercice, 540.000 Hectolitres d'alcool.
- L'énergie, pour l'exercice 2008/09, est en très forte hausse (plus 35 %).

2°) La situation communautaire

- Le retrait.

BRUXELLES n'a pas prévu de retrait de marché. En conséquence, le quota 2008/09 est de 13,47 M.T.. Cela faisait trois campagnes que le quota était amputé d'une quantité variant entre 13,5 % et 15 %. Par ailleurs, avec le nouveau Règlement, le quota non produit (ayant fait l'objet d'un retrait) sert également d'assiette pour l'appel de la redevance de restructuration. Cette disposition a alourdi les charges pour le Groupe de 7,4 M.€ en 2006/07 et 9,8 M.€ en 2007/08. Ce ne sera donc pas le cas pour cette campagne (2008/09).

- Bilan sucre du quota 2008/09 (source O.N.I.G.C.)

♦ Ressources (stock, production, importations) pour : 18,870 M.T.

Le stock libre de départ (comme vu plus haut) est de 2,42 M.T..

La production sous quota pourrait être de l'ordre de 12,850 M.T. (il y aurait un déficit dans le quota de l'ordre de 0,59 M.T., certains agriculteurs, notamment à l'est de l'Europe ayant privilégié d'autres cultures quitte à ne pas honorer la totalité de leurs droits).

Les importations pourraient s'établir à 3,60 M.T. dont 2,95 M.T. en l'état et 0,65 M.T. sous forme de produits transformés. La campagne 2008/09 est la dernière campagne au cours de laquelle les raffineurs traditionnels conservent la sécurité d'approvisionnement de leurs besoins en sucre roux. Toutefois, au-delà des besoins traditionnels, les sucres P.M.A. (Pays les Moins Avancés) pourront entrer sur le marché communautaire sans limite avec un droit fixe et additionnel réduit de 80 %. Ces importations s'ajouteront aux quotas à droit nul de 204.735 Tonnes (uniquement sucre roux à raffiner). La réglementation actuelle prévoit un prix minimum d'importation égal au prix de référence (448,8 €/T de sucre roux) en position port européen (coûts et frêts).

♦ Utilisation pour 17,48 M.T.

La consommation pourrait s'établir à 16,1 M.T. et les exportations à 1,26 M.T., l'essentiel étant réalisé sous forme de produits transformés à hauteur de 0,92 M.T.. C'est en effet la première campagne où les sucres du quota sur pays tiers ne bénéficient plus de restitution à l'exportation. Signalons que l'industrie de seconde transformation souhaite bénéficier d'un régime « préférentiel » d'admission temporaire simplifiée de sucre (sans justification de conditions économiques) qui permettrait d'importer et de réexporter ces sucres sous forme de produits transformés. Si la Commission accède à cette demande, c'est un débouché entre 500.000 et 1 Million de Tonnes de sucre qui pourrait être perdu au profit de sucre importé (Brésil). En outre, une enveloppe de l'ordre de 0,12 M.T. serait réservée dans le cadre de programmes d'aide alimentaire.

♦ Stock final de 1,39 M.T. à comparer avec le stock de départ de 2,09 M.T. (si l'on ne tient pas compte des stocks de sucre d'intervention). Le dégonflement des stocks est donc significatif, il correspondrait au stock minimum ouïl, soit légèrement supérieur à la consommation d'un mois de sucre en Europe.

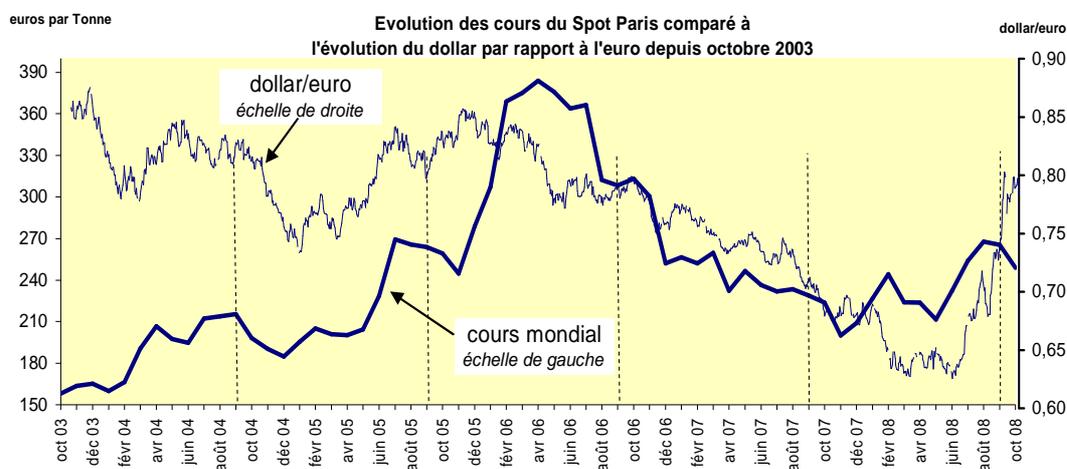
➤ Bilan sucre hors quota 2008/09 (source O.N.I.G.C.)

Avec une production fraîche de 2,55 M.T. et un volume d'importations de 0,3 M.T., l'offre ressortirait à 2,850 M.T. avec une demande évaluée à 2,40 M.T.. Les débouchés chimie – pharmacie et bioéthanol demeurent à peu près constants, soit au total 2,3 M.T.. Une inconnue demeure : l'exportation de sucre hors quota. La Commission de BRUXELLES n'y serait pas hostile. Du tonnage réellement exporté au cours de la campagne 2008/09 dépendra le niveau du stock de sucre hors quota au 30 Septembre 2009.

3°) Le marché mondial

Les cours mondiaux du sucre blanc s'établissent pour la campagne 2007/2008 (1^{er} Octobre au 30 Septembre) à 348 dollars/Tonne soit une légère hausse de 3,8 % par rapport à la campagne précédente. Exprimés en euros, sur la même période, les cours mondiaux du blanc sont en recul de 8,5 %. Ce différentiel s'explique en raison de la dépréciation du dollar par rapport à l'euro ; ce dernier s'étant valorisé de 14,31% sur l'exercice.

La production ressort à 169,6 Millions de Tonnes (valeur brute) pour une consommation de 158,8 Millions de Tonnes, soit un excédent de 10,8 Millions de Tonnes qui pèse d'autant sur les stocks. Alors que la production brésilienne est restée stable (33 Millions de Tonnes) ainsi que celle de la Thaïlande, celle la Chine continue de progresser (16,1M.T.). A l'inverse, l'Inde produit pour l'exercice 2 Millions de Tonnes de moins qu'en 2006/07 (28,5 MT). On laisse entendre que pour la campagne 2008/2009, la demande pourrait dépasser l'offre. Dans ces conditions, on peut espérer que ce déséquilibre maintienne au moins les cours à leur niveau actuel. La production devrait diminuer sensiblement (- 9 Millions de Tonnes) et laisserait donc un déficit par rapport à la consommation de près de 2 Millions de Tonnes. L'Inde très active ces dernières années sur le marché sera moins présente pour l'exercice en cours (23,5 MT). La prime blanc/roux (différentiel entre les prix de ces deux qualités de sucre) est - à Octobre 2008- de l'ordre de 77 dollars/Tonne, après être passée au plus haut à 124 dollars/Tonne à la mi septembre.



2. 3. Affaires sociales et environnement

Notre rapport sur les comptes sociaux présente des données relatives aux effectifs du Groupe et fait le bilan des actions menées en matière d'environnement.

Conformément à la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques, nous vous précisons que les rémunérations de toute nature versées à vos dirigeants et mandataires sociaux concernent essentiellement des jetons de présence. Leur montant est de 395.321 euros.

LE DIRECTOIRE.-

David ELKAÏM

5 rue de Monceau
75008 PARIS

GVA EXPERTISE – JFD AUDIT

15 Avenue Paul Claudel
80480 DURY

Représenté par :
Monsieur Gilles VATBLED

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2008

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la **SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES**, relatifs à l'exercice clos au 30 Septembre 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat, de la situation financière, ainsi que du résultat d'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et Dury, le 8 JANVIER 2009

Les Commissaires aux Comptes

David ELKAÏM
Expert comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

GVA EXPERTISE – JFD AUDIT
Représenté par : Gilles VATBLED
Expert Comptable – Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régional d'Amiens

BILAN CONSOLIDE AU

	NOTE	30/09/2008	30/09/2007
<u>ACTIF</u>			
Goodwill			
Immobilisations incorporelles	A	22 162	25 593
Immobilisations corporelles	A	52 865	54 082
Autres actifs financiers	B	19 264	21 864
Impôts différés		271	162
ACTIFS NON COURANTS :		94 562	101 701
Stocks et en-cours	C	18 611	25 545
Créances clients	D	39 326	42 547
Autres créances	D	12 610	7 274
Autres actifs courants	F	3 847	4 514
Trésorerie et équivalents de trésorerie	E	272 721	279 485
ACTIFS COURANTS :		347 115	359 365
Actifs non courants destinés à être cédés		141	141
TOTAL DE L'ACTIF :		441 818	461 207

30 SEPTEMBRE 2008

	NOTE	30/09/2008	30/09/2007
<u>PASSIF</u>			
Capital émis	G	2 844	2 844
Primes		15 946	15 946
Réserves consolidées		186 243	180 877
Résultat		8 407	13 658
Capitaux propres part du Groupe :		213 440	213 325
Intérêts minoritaires		157 884	159 405
dans les capitaux propres		151 618	148 632
dans le résultat		6 266	10 773
TOTAL CAPITAUX PROPRES		371 324	372 730
Provisions à long terme	H	3 571	1 258
Emprunts à long terme	I	4 665	5 486
Impôts différés		3 633	3 253
PASSIFS NON COURANTS		11 869	9 997
Provisions à court terme	H	756	1 260
Dettes fournisseurs	J	14 159	13 228
Autres dettes	J	39 885	59 561
Partie à court terme des emprunts à long terme	I	3 470	3 957
Autres passifs courants		355	474
PASSIFS COURANTS :		58 625	78 480
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES :		441 818	461 207

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
DE LA SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES

Nombre d'actions	(en milliers d'euros)	Capital	Ecart évaluation instruments financiers	Primes	Réserves consolidées	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
149 670	Capitaux propres au 30/09/06	2 844	16 811	15 946	167 638	203 239	154 906	358 145
	Dividende distribué				-5 987	-5 987	-7 973	-13 960
	Augmentation de capital						543	543
	Variation de périmètre						-7	-7
	Divers (1)		2 197		217	2 414	1 164	3 578
	Résultat net 2006/2007				13 655	13 655	10 776	24 431
149 670	Capitaux propres au 30/09/07	2 844	19 008	15 946	175 523	213 321	159 409	372 730
	Dividende distribué				-6 285	-6 285	-7 242	-13 527
	Augmentation de capital						459	459
	Variation de périmètre						0	0
	Divers (1)		-2 502		499	-2 003	-1 008	-3 011
	Résultat net 2007/2008				8 407	8 407	6 266	14 673
149 670	Capitaux propres au 30/09/08	2 844	16 506	15 946	178 144	213 440	157 884	371 324

(1) Essentiellement incidence de la comptabilisation en juste valeur des immobilisations financières et impact corrélatif de la réduction de la dette d'impôt différé.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE LA SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES

	30/09/2008	30/09/2007
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net - part du groupe	8 407	13 657
Part des intérêts minoritaires	6 266	10 776
RESULTAT TOTAL	14 673	24 433
Amortissements et dépréciations des actifs immobilisés	10 543	11 147
Variation des provisions	1 508	1 248
Variation des impôts différés	-238	1 938
Plus ou moins-values de cession d'actifs	-84	-1 235
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	26 402	37 531
Variation des stocks et en-cours	6 934	-3 960
Variation des créances clients et comptes rattachés	3 228	-5 586
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	4 932	-3 209
Variation des autres créances et dettes	4 196	7 491
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	19 290	-5 264
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	45 692	32 267
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition immobilisations incorporelles (2)	-112	-25 863
Acquisition immobilisations corporelles	-6 064	-9 277
Acquisition titres non consolidés	-2	-350
Cession d'actifs immobilisés	356	13 127
Variation des créances et dettes sur immobilisations (2)	-32 668	28 667
Variation des autres immobilisations financières	109	10
Incidences des variations de périmètre	459	-7
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement (B)	-37 922	6 307
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés aux actionnaires de la Société mère	-6 285	-5 987
Dividendes versés aux minoritaires des Sociétés intégrées	-7 242	-7 974
Souscription d'emprunts et dettes financières	905	1 820
Remboursement d'emprunts et dettes financières	-2 089	-1 686
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement (C)	-14 711	-13 827
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)	-6 941	24 747
TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE A L'OUVERTURE (D)	277 713	252 966
TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE A LA CLOTURE (A+B+C+D) (1)	270 772	277 713

(1) Trésorerie du tableau des flux :	270.772	277.713
Trésorerie du bilan :	272.721	279.485
Ecart	1.949	1.772
Dont concours bancaires	1.948	2067
Dont provision pour dépréciation VMP	0	(301)

(2) Correspond au 30/09/07 à l'acquisition de quota sucre additionnel dont le paiement auprès de l'ONIGC était différé au 28/02/08.

**ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES
AU 30 SEPTEMBRE 2008
(en milliers d'euros)**

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En application des règlements Européens 1606/2002 du 19 Juillet 2002 et 1725/2003 du 29 Septembre 2003 sur les normes internationales, les comptes consolidés de la **SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES** au titre de l'exercice 2007/2008 sont établis selon les normes comptables internationales comprenant les IAS/IFRS (International Accounting Standards/International Financial Reporting Standards) et leurs interprétations applicables pour l'exercice telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Mardi 16 Décembre 2008.

* * * * *

Pour la campagne 2007/2008, le quota a fait l'objet d'un retrait de 13,5% représentant une diminution de 56.591 Tonnes contre 15.33% de déclassement l'exercice dernier.

Le règlement sucrier n° 320/2006 de la commission du 20 Février 2006 a prévu le versement d'une redevance temporaire dans le cadre de la restructuration de la filière sucrière. Cette redevance, basée sur le quota initial augmenté du quota additionnel, a été prélevée pour la première fois au titre de la période de commercialisation 2006/2007 et affecte toujours les comptes au prorata des ventes de sucre réalisées à la date du 30 Septembre 2008. Son montant est de 173,80 €/Tonne pour la campagne 2007/2008 et 11330 €/Tonne pour la campagne suivante (pour rappel, 126,40 €/Tonne en 2006/2007), elle est également appelée sur le quota dit déclassé (cf. ci-dessus quota faisant l'objet d'un retrait de 13,5 %).

La taxe à la production prévue dans le règlement sucrier n° 318/2006 de la commission du 20 Février 2006 est entrée en vigueur au cours de la campagne 2007/2008 et est fixée à 12 €/Tonne de sucre du quota. Elle est prise en charge par les planteurs à hauteur de 50 %.

* * * * *

Au cours de l'exercice une réorganisation juridique concernant les liens de contrôle entre certaines Sociétés du Groupe a été opérée. C'est ainsi qu'il a été procédé en date du 15 Septembre 2008 à une fusion par voie d'absorption de la SAFBA par la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES. La SAFBA était contrôlée à 76,13 % par la Société NORPAR. Cette dernière avait, préalablement à cette opération, cédé sa participation à la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES.

PRINCIPES, REGLES ET PRESENTATION

Les principes comptables retenus pour la préparation de ces comptes sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007.

Aucune norme ou interprétation ayant une incidence significative sur les états financiers n'est devenue obligatoire au 1er octobre 2007. Le Groupe n'anticipe pas que les normes et interprétations adoptées par l'IASB et l'IFRIC en 2008 aient un impact significatif sur ses résultats et sa situation financière.

Les états financiers consolidés sont présentés en Milliers d'euros.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers détenus à des fins de transactions, instruments financiers classés comme disponibles à la vente et actifs biologiques.

Ces estimations sont réalisées à partir de l'expérience passée au vu des circonstances. Elles sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement.

A) Méthodes de consolidation

Tous les comptes des Sociétés sont intégrés globalement sur la base des comptes arrêtés au 30 Septembre qui correspond à la date de clôture des comptes individuels de toutes les Sociétés consolidées. Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe. Les soldes bilantiels, les pertes et les gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

B) Goodwill

Les goodwill résultent de l'acquisition des filiales et représentent la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. Ils sont, selon le cas, affectés à certains éléments identifiables et font l'objet de tests de dépréciation annuels.

C) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement au quota sucre.

Les quotas CO2 constituent des immobilisations incorporelles.

Les droits remis gratuitement dans le cadre du plan national d'allocation des quotas par l'Etat sont comptabilisés au bilan pour une valeur nulle.

Les droits acquis à titre onéreux sur le marché sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition auquel s'ajoutent, le cas échéant, les frais accessoires de mise en œuvre et sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée de façon linéaire.

Le plan d'amortissement est déterminé à la date d'entrée du bien à l'actif. Chaque composant identifié au sein d'un bien fait l'objet d'un amortissement distinct.

A chaque clôture et à chaque situation intermédiaire, tout indice montrant qu'un élément de l'actif a pu perdre notablement de sa valeur (obsolescence, dégradation, performances inférieures aux prévisions, valeur de marché) déclenche une dépréciation.

Les principales durées d'utilisation retenues pour les amortissements sont les suivantes :

- logiciels	1 à 5 ans
- quota sucre	9 ans (*)
- autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans
- constructions	20 ans
- agencements et aménagements constructions	5 à 15 ans
- matériels et outillages	5 à 20 ans
- véhicules	5 ans
- matériels et mobiliers de bureau	5 ans
- matériels informatiques	4 ans

(*) Durée du règlement sucrier actuel.

D) Autres actifs financiers

Les immobilisations financières figurent au bilan pour leur juste valeur, à l'exception des SICA de déshydratation de pulpes qui figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Cette valeur est analysée annuellement en fonction de leur valeur de marché, ou de l'évolution de leur situation nette.

La variation de juste valeur des titres non consolidés est comptabilisée par la contrepartie des capitaux propres.

Les résultats de cession sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

E) Stocks et créances

Les stocks de matières et fournitures sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, à l'exception des actifs biologiques consommables qui sont évalués à leur juste valeur diminuée des coûts estimés nécessaires pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Plus précisément, la valorisation des récoltes est faite en fonction des cours de marché ou des prix au contrat, y compris la prime de jachère, des surfaces cultivées et rendements moyens constatés. De cette valorisation sont déduits les frais de culture à engager.

La valorisation des produits finis et des en-cours de production comporte le coût des matières et fournitures mises en œuvre, les frais directs et indirects de production et les amortissements. Le coût de production ainsi obtenu ne comporte pas de frais de Siège, de frais financiers ni de frais commerciaux.

Une dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont valorisées à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti. Une provision pour perte de valeur est constituée le cas échéant pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

F) Impôts différés

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles entre les bases fiscales et comptables des actifs et des passifs consolidés ainsi que les impôts sur retraitements de consolidation sont calculés selon la méthode du report variable qui tient compte des conditions d'imposition adoptées ou quasi adoptées à la fin de l'exercice.

G) Trésorerie et équivalent de trésorerie

Ils comprennent essentiellement les valeurs mobilières de placement comptabilisées à la juste valeur correspondant à la valeur de marché.

H) Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Ces provisions sont réestimées à chaque clôture en fonction de l'évolution des risques.

Régimes à prestations définies : engagements de retraites :

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées qui prend en compte le risque de mortalité (table INSEE), l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs, un taux d'actualisation financière (taux iBoxx Corporate AA Euro 10+).

Les hypothèses retenues sont :

- un départ à la retraite à l'initiative du personnel ouvrier à l'âge de 62 ans avec des indemnités majorées des charges sociales, à l'identique des comptes clos au 30/09/07.
- une mise à la retraite des cadres à l'âge de 65 ans avec des indemnités majorées des charges sociales, alors qu'au 30/09/07 il n'y avait pas de charges sociales considérées.
- taux d'actualisation financière 6.86 % contre 5.29% l'exercice dernier.

Les engagements non couverts par des contrats d'assurance sont provisionnés.

Engagements de médailles du travail :

Cette provision permet de faire face aux engagements correspondant aux droits acquis par les salariés relatifs aux médailles du travail qui devront leur être versés.

I) Informations sectorielles

En application de l'IAS 14 sur l'information sectorielle, il est précisé que le Groupe n'exerce que dans un seul secteur d'activité (sucre et dérivés) et que les actifs sont implantés en France. La seule devise utilisée est l'euro.

J) Autres éléments

Les subventions d'investissement sont inscrites en produits constatés d'avance. La redevance de restructuration, considérée comme une charge liée à la distribution a été inscrite en négatif au crédit du compte de résultat, sous la rubrique « chiffre d'affaires ».

PERIMETRE

Les états financiers consolidés comprennent les comptes des Sociétés suivantes :

Société consolidante

SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Au capital de 2.843.730 euros

SIREN 562 058 115 00048 – 741 J

Siège Social : ZAC de Haute Picardie - B.P. n° 10010

ESTREES-DENIECOURT - 80208 PERONNE CEDEX

Activité : Holding animatrice du Groupe.

Sociétés consolidées

SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL

Société Anonyme

Au Capital de 7.648.848 euros

SIREN 086 380 219 00039 - 741 J

Siège Social : ZAC de Haute Picardie - B.P. n° 10010

ESTREES-DENIECOURT - 80208 PERONNE CEDEX

Activité : Holding financière

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
30/09/08	30/09/07	30/09/08	30/09/07
56,51	56,51	56,51	56,51

NORPAR

Société par Actions Simplifiée

Au Capital de 16.729.472 euros

SIREN 348 075 664 00022 - 741 J

Siège Social : ZAC de Haute Picardie - B.P. n° 10010

ESTREES-DENIECOURT - 80208 PERONNE CEDEX

Activité : Holding financière

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
30/09/08	30/09/07	30/09/08	30/09/07
100	100	50,63	53,-

SUCRERIE DE TOURY

Société Anonyme au Capital de 3.656.448 euros

SIREN 805 620 176 00018 - 158 H

Siège Social : 28310 TOURY

Activité : Sucrierie, Distillerie, Déshydratation des pulpes

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
30/09/08	30/09/07	30/09/08	30/09/07
99,79	99,79	50,58	52,95

SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES

Société Anonyme
 Au Capital de 10.216.272 euros
 SIREN 305 824 534 00013 - 158 H
 Siège Social : SAINTE-EMILIE
 80240 VILLERS-FAUCON
 Activité : Sucrierie, Distillerie

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
30/09/08	30/09/07	30/09/08	30/09/07
89,67	93,89	50,68	53,06

COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES

Société par Actions Simplifiée
 Au Capital de 2.970.944 euros
 SIREN 562 032 805 00128 - 011 A
 Siège Social : ZAC de Haute Picardie - B.P. n° 10010
 ESTREES-DENIECOURT - 80208 PERONNE CEDEX
 Activité : Exploitation agricole

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
30/09/08	30/09/07	30/09/08	30/09/07
100,-	100,-	71,96	71,96

La **SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES** est elle-même intégrée dans les comptes consolidés de la **SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION**.

NOTES SUR LE BILAN**A) Immobilisations nettes**

Valeurs nettes	30/09/2008	30/09/2007
Immobilisations incorporelles		
Logiciels	164	110
Quota sucre	21 998	25 483
Total	22 162	25 593
Immobilisations corporelles		
Terrains, agencements	12 156	12 531
Constructions, agencements	12 008	10 567
Matériels, outillages	24 198	26 170
Autres	501	447
Immobilisations en cours, avances et acomptes	4 002	4 367
Total	52 865	54 082
Total des immobilisations incorporelles et corporelles	75 027	79 675

A propos des quotas CO2, nous sommes entrés en Phase 2 et les allocations (en tonnes) se répartissent comme suit entre les différents sites de production :

Sites	Sainte Emilie	Pithiviers	Fontaine	SVI
Phase 2 (5 ans)	411 485	170 345	211 655	793 485
Ex. 2007/2008	82 297	34 069	42 331	158 697
Consommation prévue	- 61 904	- 32 970	- 31 003	- 125 877

Pour rappel, ces droits attribués gratuitement dans le cadre du plan national d'allocation des quotas par l'Etat sont comptabilisés au bilan pour une valeur nulle. En revanche, les droits acquis à titre onéreux sur le marché sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Au cours de l'exercice clos au 30/09/08, il n'y a pas eu d'acquisition de ce type comme au cours de l'exercice précédent.

B) Autres actifs financiers

Titres de participation non consolidés	Quote-part capital détenu	Capitaux propres	Résultat	Valeur nette à l'actif 2008	Valeur nette à l'actif 2007
STE CHAMPENOISE DE GESTION	18	7 715	2 758	15 256	17 542
FRANCE-ALCOOLS	22	5 679	-330	1 334	1 846
SIDESUP	15	3 304	246	410	410
SICA PULPE Hte PICARDIE	20	3 929	693	365	365
SIDEFO	17	2 504	21	331	331
AUTRES				1 568 (1)	1 370 (2)
TOTAL				19 264	21 864

(1) Dont dépréciation : 81

(2) Dont dépréciation : 90

C) Stocks et en-cours

Stocks	Valeur nette 30/09/2008	Valeur nette 30/09/2007
Matières consommables	10 327	8 556
Produits en cours	2 371	4 848
Produits finis	5 913 (1)	12 141 (2)
TOTAL	18 611	25 545

(1) Dont dépréciation : 60

(2) Dont dépréciation : 18

D) Les créances

	Valeur nette 30/09/2008	Valeur nette 30/09/2007
Clients	36 763	40 350
Effets à recevoir	2 563	2 197
Créances fiscales	2 302	1 304
Impôt sur les Sociétés	4 802	2 524
Autres créances	5 506	3 446
TOTAL	51 936 (1)	49 821 (2)

Toutes les créances sont à moins d'un an.

(1) Dont dépréciation : 49

(2) Dont dépréciation : 45

E) Les valeurs mobilières de placement

	Valeur de marché au 30/09/2008	Valeur de marché au 30/09/2007
Sicav monétaires	0	644
Fonds commun	0	0
Certificats de dépôt	271 875	278 105
Autres	217	53
TOTAL	272 092	278 802

Au 30/09/08, les certificats de dépôt ont des échéances restant à courir inférieures à 3 mois et sont rémunérés à des taux moyens de l'ordre de 4 à 5% par différents établissements financiers français. Les disponibilités s'élèvent à 629 contre 683 l'exercice précédent.

F) Autres actifs courants

Ils correspondent essentiellement aux charges constatées d'avance au titre de la campagne sucrière 2008/2009.

G) Capitaux propres

Le capital social de 2.844 est divisé en 149.670 actions au nominal de 19 euros chacune, entièrement libérées.

H) Tableau des Provisions

	30/09/2007	Dotations	Reprises		30/09/2008
			Pour utilisation	Pour non utilisation	
PROVISIONS	2 518	2 257	0	-448	4 327
Provision pour indemnités de départ en retraite (1)	1 826	1 253	0	0	3 079
Autres provisions	692	1 004	0	-448	1 248
DEPRECIATIONS	454	64	-328	0	190
Autres actifs financiers	90	0	-9	0	81
Stocks	18	60	-18	0	60
Créances	45	4	0	0	49
valeurs mobilières de placement	301	0	-301	0	0
TOTAL	2 972	2 321	-328	-448	4 517

(1) Les engagements au titre des indemnités de départ en retraite couverts par un contrat d'assurance s'élèvent à 788 K€.

I) Dettes financières

DETTES FINANCIERES	30/09/2008	30/09/2007
Emprunts auprès des établissements de crédit	340	495
Participation des salariés	5 840	6 672
Concours bancaires	1 949	2 067
Autres dettes financières	6	209
TOTAL	8 135	9 443

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers de couverture.

L'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Total des dettes financières	3470	4216	449	8135

J) Fournisseurs et autres dettes d'exploitation

	30/09/2008	30/09/2007
Dettes fournisseurs	14 159	12 140
Dettes personnel	2 793	2 878
Dettes envers les organismes sociaux	1 884	2 022
Dettes envers les organismes fiscaux	2 525	2 314
Impôt sur les Sociétés	1 738	1 213
Dettes sur immobilisations	1 275	1 221
Autres dettes	29 670 (3)	51 001 (4)
TOTAL	54 044 (1)	72 789 (2)

(1) Dont.51.797 à moins d'un an

(2) Dont 71.508 à moins d'un an.

(3) Dont 28.652 à l'ONIGC (cotisation de restructuration).

(4) Dont 49.862 à l'ONIGC (cotisation de restructuration et achat de quota additionnel).

K) Charges à payer – Produits à recevoir

Charges à payer	30/09/2008	30/09/2008
Fournisseurs factures non parvenues	5 673	4 061
Personnel	2 843	2 407
Etat - Impôts et taxes	1 723	1 377
Créditeurs divers	939	1 334
Intérêts courus	74	135
TOTAL	11 252	9 314

Produits à recevoir	30/09/2008	30/09/2007
Clients factures à établir	271	152
Débiteurs divers	2 096	1 050
TOTAL	2 367	1 202

Litige relatif aux cotisations à la production :

En date du 30/09/08, aucun élément nouveau significatif n'est à mentionner par rapport à la précédente communication faite à ce sujet (rapport financier semestriel du 31 Mars 2008) et donc aucun produit à recevoir n'a été constaté à la date de clôture en ce qui concerne ce procès.

Le Groupe Vermandoise réclame au Service des Douanes (pour les trois campagnes 2001/2002 à 2003/2004) une somme de plus de 7 M€ dont une quote-part à déterminer pourrait être reversée aux planteurs de betteraves.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

A) Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	30/09/2008	30/09/2007
a) Analyse par branche d'activité		
Sucre	244 948	231 421
Alcool	36 887	25 629
Mélasses	3 670	5 140
Prestations de services	7 274	6 425
Marchandises revendues en l'état	10 092	8 851
Activité agricole	3 100	2 874
Pulpes	3 614	3 102
Divers	1 683	1 353
Total	311 268	284 795
b) Analyse géographique des ventes de sucre et d'alcool		
Sucre France	202 544	169 825
Sucre Export	42 404	61 595
Alcool France	31 039	19 562
Alcool Export	5 848	6 067
Total	281 835	257 049

B) Charges d'exploitation

L'ensemble des rémunérations allouées aux Membres des organes d'Administration et de Direction s'élève à 395.

C) Résultat financier

	30/09/2008	30/09/2007
Revenus des titres de participation	532	2 811
Revenus des VMP et certificats de dépôts	8 772	2 055
Produits nets sur cession de VMP	1 606	4 958
Autres produits financiers	394	693
Intérêts comptes courants participation des salariés	-419	-452
Intérêts sur emprunts	-2	-5
Provision sur titres de placement	0	-301
Autres charges financières	-694	-22
TOTAL	10 189	9 737

D) Autres produits et charges opérationnels

	30/09/2008	30/09/2007
Produits de cessions des immobilisations	360	760
Reprise provisions exceptionnelles	0	904
Dégrèvements taxe professionnelle	0	1 957
Dégrèvements URSSAF	2 002	0
Autres produits	596	652
VNC immobilisations	-486	-944
Provisions pour litige	-994	-487
Autres charges	-213	-210
TOTAL	1 265	2 632

E) Impôt sur les bénéfices

	30/09/2008	30/09/2007
Impôt effectif	6 759	11 600
Impôt différé	319	1 399
TOTAL	7 078	12 999

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt comptabilisée :

30/09/2008	
Résultat consolidé avant impôt	21 751
Taux de l'impôt	34,43%
Impôt théorique	7 489
Différences permanentes et autres décalages	-411
Impôt comptabilisé	7 078

AUTRES INFORMATIONS

A) Effectif moyen

	30/09/2008	30/09/2007
Cadres et Agents de Maîtrise	170	171
Employés et Ouvriers	511	523
TOTAL	681 (1)	694 (2)

(1) Dont 89 saisonniers.

(2) Dont 92 saisonniers.

B) Créances et dettes représentées par des effets de commerce

	30/09/2008	30/09/2007
Clients, effets à recevoir	563	2 197
Fournisseurs, effets à payer	546	948

C) Engagements financiers

1) Engagements reçus

- Engagements reçus par la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES :338

2) Engagements donnés

- Engagements donnés par la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES :1 262

Ils concernent des garanties accordées au profit d'organismes financiers ayant consenti des prêts aux Sociétés non consolidées du Groupe.

D) Frais de recherche et de développement : Néant.

E) Dettes garanties par des sûretés réelles : Néant.

Honoraires des commissaires aux comptes

(Honoraires convenus pour la mission sur l'ex. 2007/2008,
non compte tenu des frais de déplacements).

	GVA Expertise - Gilles Vatbled (1)				David Elkaïm (1)			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	10		62,5%		12		48,0%	
Filiales intégrées globalement	6		37,5%		13		52,0%	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaires aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous Total	16	0	100%		25	0	100%	
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)								
Sous Total								
TOTAL	16	0	100%		25	0	100%	

(1) Les commissaires aux comptes de la **SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES** ont été nommés durant l'Assemblée Générale du 31 mars 2008.

EVOLUTION DES COURS DE BOURSE

	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
Nominal	19	19	19	19	19
Cours le plus haut	1.508	1.235	1.647	1.460	1.345
Cours le plus bas	990	955	1.085	1.285	940
Dernier cours.....	1.106	1.095	1.350	1.340	945
Dividende distribué..... au titre de l'exercice	35	40	40	42	42

VOLUME DES TRANSACTIONS EN BOURSE DE PARIS

	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
Nombre de titres échangés.....	556	568	891	601	158

Source : EURONEXT PARIS.

REPARTITION DU CAPITAL

à la date du 1^{er} JANVIER 2009

SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION	43 %
Monsieur Jean-Michel DELLOYE	plus de 10 %
Monsieur Philippe DELLOYE	plus de 5 %

Organigramme
GROUPE VERMANDOISE
Au 1^{er} Janvier 2009

